



# DEMOGRAPHIE ET ARMEES EN FRANCE AU COURS DU XX<sup>o</sup> SIECLE

Mémoire de géopolitique  
du capitaine de corvette Jean-Yves Béquignon  
dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique et Démographie »

Directeur : M. Jean-Claude Chesnais  
Directeur de recherches à l'Institut National d'Etudes Démographiques  
(INED)

Avril 2001

## Fiche de présentation

1.- Démographie et Armées en France au cours du XX<sup>e</sup> siècle

2.- Capitaine de corvette Jean-Yves BEQUIGNON (France)

3.- Avril 2001

4.- Division B – Groupe B2

5.- Synthèse :

L'armée française sera professionnalisée en 2003. Son format imposera de recruter 27000 garçons et filles chaque année. Pour garantir la qualité de ce recrutement, 75 à 100 000 jeunes selon les estimations devront se porter candidats. La pression exercée sur la ressource démographique sera forte et on est en droit de s'inquiéter de la réalisation de l'objectif. C'est pourquoi il a semblé intéressant d'étudier ce sujet dans le cadre du mémoire « géopolitique et démographie ».

S'intéresser au recrutement des armées françaises invite à remonter le cours du XX<sup>e</sup> siècle pour voir comment la démographie a pu satisfaire les besoins de la défense tout au long de cette période qui présente de nombreux bouleversements, tel est l'objet de la première partie de ce mémoire.

Dans une seconde partie, les problèmes rencontrés par les armées occidentales professionnalisées sont examinées, ainsi que les études menées dans les armées françaises au cours de la dernière décennie pour tenter d'estimer la faisabilité de l'objectif.

**MOTS CLES : ARMEES / RECRUTEMENT / DEMOGRAPHIE / CONSCRIPTION / FRANCE / PROFESSIONNALISATION.**

# Sommaire

## Partie I :

L'armée, la conscription, la démographie et les guerres de 1905 à 1997

Les lois de conscription

Les deux guerres mondiales et l'entre deux guerres

L'Indochine et l'Algérie

La guerre froide

La suspension de l'appel sous les drapeaux

## Partie II :

Vers l'armée professionnelle

Les problèmes classiques d'une armée de métier

Etats des besoins et de la ressource

Bilan d'étape

## Introduction

L'armée française sera totalement professionnalisée en 2003. Son format réduit à 343000 militaires imposera de recruter environ 27 000 garçons et filles chaque année à partir de 2002. Pour garantir la qualité de ce recrutement, 75 à 100 000 jeunes, selon les estimations, soit plus de 10% d'une classe d'âge, devront se porter candidats. La pression exercée sur la ressource démographique sera forte et on peut se demander si l'objectif est réalisable.

La problématique actuelle nous incite à nous pencher sur l'histoire de cette armée qui au cours du vingtième siècle a été engagée dans deux guerres mondiales et deux guerres de décolonisation, et dont les effectifs ont varié dans un rapport de 1 à 10 au cours de la période considérée (en 1918, on comptait 3 280 000 hommes sous les drapeaux). Dans le même temps, la population française passe de 40 à 60 millions.

Il s'avère que seule la conscription, l'obligation de servir sous les drapeaux pour tous les jeunes français de sexe masculin, a pu permettre de lever les troupes nécessaires. La conscription a fait l'objet de plusieurs lois qui ont modulé la durée du service militaire en fonction de deux variables : les besoins des armées en fonction de la situation extérieure d'une part, la démographie française d'autre part.

On conçoit aisément que le temps de guerre, surtout au début du vingtième siècle où les armées de masse étaient seules susceptibles d'emporter la décision, conditionne la taille des armées. En revanche, on sait moins que la démographie a conduit à moduler le temps de service, principalement dans le sens d'un allongement, parce que la France a eu très tôt un comportement malthusien.

Il apparaît également qu'à l'occasion de tous les conflits dans lesquels elle a été engagée jusqu'en 1962, l'armée française a fait fortement appel aux contingents issus de son empire outremer pour combler ses besoins. L'empire venant ainsi au secours de la démographie métropolitaine.

La guerre d'Indochine constitue une parenthèse dans l'histoire de l'armée française du XX<sup>e</sup> siècle dans la mesure où les appelés ne pouvaient faire partie du corps expéditionnaire. Uniquement composé de soldats professionnels, le corps expéditionnaire français en Extrême-Orient a été largement complété par des troupes

indigènes. Il constitue néanmoins une première expérience d'armée de métier française au XX<sup>e</sup> siècle et mérite en tant que tel d'être examiné.

A l'inverse, la guerre d'Algérie qui n'était alors qualifiée que d'opérations de maintien de l'ordre dans des départements français a permis d'engager le contingent outremer, pour la dernière fois. On verra que si les parlementaires s'y sont résolus c'est parce qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement, la guerre d'Indochine ayant particulièrement meurtri les troupes de métier.

En revanche, quelques trente années plus tard, il ne sera plus possible de faire appel au contingent pour la guerre du Golfe. Cette interdiction a désorganisé les forces conventionnelles françaises : une armée de terre forte de 350 000 hommes n'a pu fournir qu'un corps expéditionnaire de 17 000 hommes. Dans un contexte géopolitique profondément bouleversé par la dislocation du bloc de l'Est, les enseignements tirés du conflit du Golfe ont légitimé le choix d'une armée professionnelle capable de se projeter sans préavis. C'est pourquoi on peut considérer que 1991 constitue une date charnière dans l'histoire de l'armée française. Le choix de la professionnalisation, annoncé le 22 février 1996 par le Président de la République, entraîne la suspension de l'appel sous les drapeaux des jeunes français en 2003.

La conscription, en particulier la durée du service national, permet d'évaluer la façon dont la démographie a permis de satisfaire les besoins des armées de la France au cours du vingtième siècle. Le recrutement des officiers, qui a connu des périodes fastes et d'autres beaucoup plus ternes indique par ailleurs, dans une certaine mesure, l'attrait des armées au sein de la société française. Il sera évoqué tout au long du développement de la première partie.

Dans un deuxième temps, nous nous attacherons aux modifications fondamentales introduites par la professionnalisation et ferons une tentative d'analyse prospective.

## I. L'armée, la conscription, la démographie et les guerres de 1905 à 1997

### I.1 Les lois de conscription de 1905 et 1913

#### I.1.1 La loi du 21 mars 1905

Jusqu'à l'aube du vingtième siècle, les armées étaient formées de volontaires français et étrangers ainsi que par des conscrits astreints à servir pendant des durées très longues dans des conditions de fortes inégalités définies par les lois successives de recrutement. Pour remédier à ces inégalités choquantes dans un pays qui affirme l'égalité comme principe, la loi du 21 mars 1905 « modifiant la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et réduisant à deux ans la durée du service dans l'armée d'active » est votée. Le service militaire est réduit à deux ans, mais il devient obligatoire pour tous.

Le contexte extérieur se prête particulièrement au vote de cette loi adoptée à une large majorité. En effet, le ministère des affaires étrangères comme l'état-major des armées ont les yeux rivés sur une Allemagne unifiée et en plein essor<sup>1</sup> qui compte 66 millions d'habitants quand la France n'en a que 40.

#### I.1.2 La loi du 7 août 1913

En 1913, l'Allemagne renforce considérablement ses effectifs du temps de paix. La réponse française est immédiate et se traduit par la loi du 7 août 1913 qui porte à 3 ans la durée du service militaire dans l'armée d'active et qui va jusqu'à préciser des contraintes d'alerte : « en dehors des périodes de fêtes légales, le nombre des hommes simultanément absent ne dépassera pas dans chaque unité, 10% de l'effectif fixé par la loi des cadres et effectifs ».<sup>2</sup>

Le rapporteur de cette loi, Monsieur Paul Doumer, la motive par la situation devant laquelle la France se trouve. Il évoque en particulier une situation démographique qui se

---

<sup>1</sup> DUVAL Eugène-Jean , Regards sur la conscription 1790-1997, Fondation pour les études de défense (collection perspectives stratégiques), 1997, p.49

<sup>2</sup> Loi en date du 7 août 1913, modifiant les lois des cadres de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, en ce qui concerne l'effectif des unités et fixant les conditions de recrutement de l'armée d'active et la durée des services dans l'armée d'active et les réserves, Bulletin officiel p. 960

dégrade d'années en années à partir de 1876 : « la situation politique de l'Europe et, plus encore, les efforts d'armement réalisés par d'autres peuples exigent que notre pays s'impose l'effort permanent et le lourd sacrifice que consacrera la loi nouvelle. Le rôle de la France dans le monde, sa position de grande puissance, sa sécurité y sont intéressés. La loi du 21 mars 1905, qui établit le service de deux ans, obligatoire et égal pour tous, est excellente et inattaquable dans son principe. Mais la volonté qu'ont eue ses auteurs de la réaliser à tout prix n'a pas permis d'en voir les inconvénients... En fait l'armée n'a eu ni les soixante mille, qu'une appréciation prudente indiquait, ni les vingt-cinq ou trente mille engagés demandés par les plus optimistes. A aucun moment depuis 1905, les chiffres des caporaux et hommes de troupe rengagés n'a atteint douze mille hommes. Il était au 1<sup>er</sup> janvier 1913 de 9 500 hommes...

Le contingent qu'il fallait incorporer tout entier, au delà peut-être de ce qui était raisonnable, puisqu'il devait être fait une insuffisante sélection des hommes capables d'accomplir un bon service, de résister aux fatigues et à la rude vie menée dans une campagne de guerre – ce contingent était lui même déjà atteint. On devait s'y attendre, le contingent était sensiblement proportionnel aux naissances qui se sont produites vingt ans plus tôt, et ces naissances allaient décroissant. Alors que le nombre de naissances masculines oscillait, de 1870 à 1876, autour de 500 000, elles descendaient dans les années suivantes au-dessous de 480 000 pour s'abaisser encore, au-dessous de 470 000 à partir de 1885, puis au-dessous de 450 000 à partir de 1890 pour tomber dans les années postérieures à 440 000, 430 000, 420 000. Enfin, dès 1909, on arrive à un chiffre de naissance inférieur à 400 000.

Le résultat s'aperçoit aisément : le contingent total dont on disposait, et sur lequel le choix des hommes aptes au service militaire s'opérait, supérieur à 320 000 hommes en 1905, est tombé à 318 000, 313 000 hommes dans les années suivantes pour tomber à 301 000 hommes en 1911 ».

A la lecture du rapport de M. Doumer, il apparaît que l'affaiblissement de l'armée a une double cause : la raréfaction des engagés d'une part, la diminution du contingent due à la chute des naissances depuis 1885 d'autre part. La loi du 7 août 1913 n'a d'autre but que de pallier les insuffisances de notre démographie.

Le baromètre du recrutement des officiers recopie les difficultés rencontrés par celui des engagés. De 1900 à 1910, le nombre de candidats à Saint-Cyr chute de 1985 à 756. Un redressement s'opérera au fur et à mesure que la guerre se rapprochera<sup>3</sup>.

La suite des événements donne raison au législateur. Un an plus tard , la France s'engage dans une première guerre mondiale.

## I.2 La première guerre mondiale

La mobilisation générale est proclamée le 1<sup>er</sup> août 1914. Elle s'effectue en bon ordre et la France mobilise plus de 3 millions d'hommes de 20 à 42 ans. Ce chiffre moyen de 3 millions sera maintenu en dépit d'énormes pertes tout au long du conflit et en 1918 on comptera 3 280 000 hommes sous les drapeaux.

Au total près de 8 millions d'hommes seront appelés sous les drapeaux, tout au long de la guerre dans les unités combattantes.

Un large appel sera fait aux contingents d'outremer : Algérie 150 000 hommes, Tunisie 39 000 hommes, Maroc 14 000 hommes, Afrique Noire 140 000 hommes, Indochine 100 000 hommes. En outre, pour faire face aux pertes terribles de l'année 1916, la loi du 20 février 1917 crée une commission spéciale de réforme chargée d'examiner le cas de tous les réformés des classes 1896 à 1914 (de 23 à 40 ans). Sur 2 millions d'hommes examinés près de 1,2 millions sont récupérés. On s'efforce aussi de récupérer le plus vite possible les blessés légers et les convalescents. A partir de 1916, on n'hésite pas à engager des droits commun<sup>4</sup>.

On le voit, l'armée française n'a pu maintenir ses effectifs qu'en épuisant toutes les réserves démographiques du pays. L'une des conséquences a été que les femmes ont remplacé les hommes dans les usines, cela constituera un des bouleversements de la société d'après-guerre.

Le bilan de cette guerre terrible s'inscrit encore sur la pyramide démographique de notre pays. Du côté militaire il s'élève à 1 100 000 morts, 250 000 disparus, 600 000 blessés graves. A cela s'ajoute les victimes civiles et le fait qu'en 4 ans le nombre de naissances a presque diminué de moitié. De 710 000 naissances en 1914, on est passé à 450 000 en

---

<sup>3</sup> MASSON Philippe, Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours, Perrin, page 8

<sup>4</sup> MASSON Philippe, op. cit. , pp.66 et 67

1915, 360 000 en 1916, 390 000 en 1917, 450 000 en 1918. Ce n'est qu'en 1920 avec 834 000 naissances que l'on dépassera le chiffre de 1914.<sup>5</sup>

### I.3 L'entre deux guerres

Le clairon de l'armistice sonne le 11 novembre 1918, mais il faut attendre la loi du 4 juillet 1919 pour que les classes antérieures à 1917 soient rendues à la vie civile. L'armée de terre est ramenée à 872 000 hommes, dont 228 000 indigènes sous contrat<sup>6</sup>, mais la loi du 7 août 1913 sur le service à trois ans court toujours, car si l'économie a besoin de bras, l'armée a toujours besoin de soldats. Elle connaît une activité intense au lendemain du conflit. Elle assure la « garde au Rhin », des troupes sont envoyées en Silésie, au Liban, au Maroc ...

En outre, vis à vis de l'Allemagne un sentiment d'inquiétude subsiste. Il est du au déséquilibre démographique entre les deux pays. L'Allemagne vaincue compte 62 millions d'habitants avec une proportion de jeunes nettement plus élevée que la France, pourtant vainqueur, qui n'est peuplée que de 41 millions d'habitants malgré le retour de l'Alsace et de la Lorraine. Enfin, l'Allemagne sort du conflit avec un territoire pratiquement intact sans ruine à réparer. Signalons en outre que dans cette Allemagne vaincue, le métier militaire conserve tout son attrait. La Reichwehr réduite par le traité de Versailles à 100 000 hommes n'a aucun mal à recruter chaque année les 9 500 soldats dont elle a besoin. Les candidatures affluent, on en compte près de 90 000.<sup>7</sup>

Tel n'est pas le cas en France. Le pays sort fatigué de la guerre, l'opinion espère qu'il s'agissait de la « der des der » et le métier militaire n'attire plus. Le pacifisme est à la mode et une crise du recrutement dans les écoles militaires apparaît dès le début des années vingt<sup>8</sup>.

La réduction de la durée du service militaire à deux ans intervient en 1922. La loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 le ramène à 18 mois et celle du 31 mars 1928 à un an. L'armée en est considérablement affaiblie. Avec un service à un an, le contingent appelé se réduit de

---

<sup>5</sup> Source INSEE

<sup>6</sup> MONTAGNON Pierre, Histoire de l'armée française : des milices royales à l'armée de métier, Pygmalion, 1997, p. 231

<sup>7</sup> MASSON Philippe, op. cit., p. 130

<sup>8</sup> BODIN Jérôme, Les officiers français grandeurs et misères 1936-1991, Perrin, 1992, p. 28

360 000 à 240 000. Le déficit est compensé par un appel à des milliers d'engagés et un recours croissant aux troupes coloniales qui alignent plus de 200 000 hommes. En métropole, les régiments descendent à moins de 1500 et éclatent en plusieurs garnisons afin d'occuper les locaux. L'armée est libérée des tâches de maintien de l'ordre qui sont confiées à 15 000 gardes mobiles. Les campagnes outremer se font avec des troupes levées sur place et la légion étrangère<sup>9</sup>.

Dans une France bercée par les aspirations pacifistes, le métier militaire paraît anachronique. Le nombre des candidats à Saint-Cyr chute. Ils sont 845 en 1922, 616 en 1927, 735 en 1929. La remontée n'interviendra qu'en 1932 (1629 candidats) quand la nouvelle menace allemande commencera à être palpable.

En 1929, le parlement vote les crédits pour la ligne Maginot, le coût est énorme et d'autres programmes de modernisation de l'armée en subiront les conséquences.

En 1931, la contrainte financière s'aggrave encore avec la crise économique qui commence à toucher la France. Déjà variable d'ajustement du budget de l'Etat, les crédits de l'armée supportent 50% des contraintes budgétaires.

Par la suite, la loi de finance de 1933 supprime 5 000 postes d'officiers. On assiste à une dégradation de l'encadrement et le malaise de l'armée déjà latent se trouve accentué. Les démissions se multiplient et au total, on enregistre dans l'armée un déficit de 60 000 hommes. Tout plaide déjà en faveur d'une stratégie défensive.<sup>10</sup>

En 1934, les crédits militaires sont encore réduits de 20%. La situation de l'armée est telle que le général Weygand, alors généralissime alerte son ministre qui n'est autre que le maréchal Pétain. Il lui réclame un service de deux ans et s'entend répondre : « nous ne pouvons actuellement allonger la durée du service, le peuple ne nous le permettrait pas »<sup>11</sup>. C'est dans ce contexte particulièrement morose pour l'armée que paraît le livre du lieutenant-colonel de Gaulle intitulé « Vers l'armée de métier ». Cet ouvrage, immédiatement jugé polémique, prône la constitution d'un corps de bataille blindés constitué par 6 divisions cuirassées de 6 000 chars montés par 100 000 hommes. L'ouvrage ne connaît qu'un retentissement limité, à peine 750 exemplaires vendus, et la

---

<sup>9</sup> MONTAGNON Pierre, op. cit. , p.233

<sup>10</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p. 139

<sup>11</sup> MONTAGNON Pierre, op. cit. , p. 238

proposition est vite écartée. Où trouver les 100 000 professionnels qu'exigent les idées du lieutenant-colonel de Gaulle alors que de 31 000 en 1931, les engagés sont tombés à 22 000 en 1934 ?<sup>12</sup>

En 1935, la situation empire encore avec l'apparition du phénomène des classes creuses liés au déficit de la première guerre mondiale. Pendant 5 années, le contingent mobilisable ne sera plus que de 125 000 hommes au lieu de 250 000. La prise de conscience de cette crise démographique ne peut que dicter une stratégie restrictive<sup>13</sup>. Pour pallier au déficit des classes creuses, le gouvernement décide le 15 mars 1935 que les jeunes gens incorporés en avril 1935 feront 18 mois de service. Mais, devant la durée prévisible de la situation, le gouvernement ne tarde pas à mettre la représentation nationale devant ses obligations. C'est ainsi qu'est proposée et votée la loi du 17 mars 1936 « tendant à adapter le statut militaire à la période dite des classes creuses » (Journal officiel de la république française du 18 mars 1936 page 3034)<sup>14</sup> :

« En conséquence de la décision gouvernementale du 15 mars 1935, approuvée par le Parlement, relative à l'application de l'article 40 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée à tous les contingents ou fraction de contingents incorporés d'avril 1935 à 1939 inclus, le maintien en situation d'activité après la date normale de libération sera de six mois pour le contingent incorporé en avril 1935, de douze mois pour les contingents ultérieurs jusqu'à l'année 1939 incluse, sous réserve des allègements pouvant résulter tant de l'augmentation du nombre des militaires de carrière prévue à l'article de la loi, et sans préjuger du retour qui seront prises pour les contingents à incorporer à partir de 1940 (article 1) »

Votée en désespoir de cause par les parlementaires, cette loi rend effectif dès 1937 le rétablissement du service militaire à deux ans.

Quoiqu'il en soit une lueur d'espoir apparaît à la même époque en ce qui concerne le recrutement des officiers. Un nombre important de jeunes gens choisissent, malgré leur environnement familial et social, d'entreprendre une carrière militaire au fur et à mesure que la guerre est tenue pour inévitable. Le nombre de candidats à Saint Cyr ne cessent

---

<sup>12</sup> MONTAGNON Pierre, op. cit. , p. 239

<sup>13</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p. 133

<sup>14</sup> DUVAL Eugène-Jean , op. cit. , p. 59

d'augmenter à partir de 1936 et ils sont 2 800 à se présenter au concours de l'école spéciale militaire en 1939<sup>15</sup>.

La répercussion du phénomène des classes creuses oblige l'état-major à revoir son dispositif : « dans un autre ordre d'idées, il est envisagé pour ménager les effectifs français au cours des classes creuses, d'utiliser un certain nombre d'indigènes coloniaux dans les corps et services métropolitains ainsi qu'éventuellement dans l'armée de l'air »<sup>16</sup>.

#### I.4 La seconde guerre mondiale

##### I.4.1 La mobilisation

En juillet 1939, l'armée de terre dispose de 875 000 hommes dont environ 30 000 officiers. Les Nord-Africains s'élèvent à 115 000, les coloniaux à 11 800, les légionnaires à 18000. Ainsi, près de 30% des individus servant dans cette armée de terre sous pavillon français ne sont pas juridiquement des citoyens français. En revanche, la marine et l'armée de l'air ne comptent finalement que des nationaux<sup>17</sup>.

Le moral des officiers, en particulier en métropole, peut être qualifié de moyen. Celui de l'armée d'Afrique, souvent employés à des tâches plus exaltantes, est estimé bien meilleur. Quoiqu'il en soit, les officiers apparaissent souvent désabusés par la lenteur de l'avancement. En outre, ils se plaignent d'un surmenage dû à des effectifs jugés à peine suffisants. Ils sont 31 800 dans l'armée de terre, 3 035 dans l'armée de l'air et 4 785 dans la marine<sup>18</sup>. C'est dans ce contexte peu stimulant qu'intervient la mobilisation.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, la mobilisation arrache à l'économie nationale les bras que la reprise industrielle utilise de nouveau à plein régime depuis la moitié de l'année 1938. La mobilisation s'effectue sans heurts, mais sans enthousiasme. L'ambiance qui règne en septembre 39 n'est pas celle de août 1914.

---

<sup>15</sup> BODIN Jérôme, op. cit. , p. 56

<sup>16</sup> Rapport au Président de la République présentant le décret relatif à la réorganisation du commandement dans la métropole en date du 17 juin 1938, JO du 29 juin 1938, p. 7472

<sup>17</sup> MONTAGNON Pierre, op. cit. , p. 247

<sup>18</sup> BODIN Jérôme, op. cit. , p. 80

Au total, 4 895 000 hommes se retrouvent sous les drapeaux, dont 180 000 dans la marine et 150 000 dans l'armée de l'air, mais parmi eux seulement 2 330 000 sont dans la zone des armées. Les autres, plus de deux millions, sont disséminés un peu partout : 300 000 sont à l'instruction; 200 000 restent chez eux pour les besoins de l'agriculture ; 650 000 travaillent dans les services dits du territoire; 150 000 dans des postes annoncés divers. L'industrie garde 700 000 affectés spéciaux.

L'outre-mer, pour sa part, conserve des forces importantes, à majorité « indigènes ». 410000 hommes en AFN 80000 au Levant, 235 000 dans les autres colonies.

Le recrutement, par rapport à 1914, s'est différencié. Alors majoritairement à base de ruraux, ceux-ci ne représentent plus que 36 % des effectifs, même s'ils se retrouvent à 80 % dans l'infanterie. Les ouvriers et les employés fournissent des contingents de l'ordre de 25 à 30 % de l'ensemble.

S'agissant des officiers, l'enseignement de 14-18 n'a pas été oublié. Sur 139 000 que compte l'Armée française entrant en guerre, 39 000 seulement, dans les trois armes, sont d'active. Tous les autres proviennent de la réserve<sup>19</sup>.

#### I.4.2 La campagne de France

La campagne de France commence le 10 mai 1940 et s'achève le 15 juin. Elle constitue un épisode tragique dans l'histoire de la France et de son armée.

Réglée en six semaines, l'affaire est réalisée en trois temps. Le noyau dur des forces françaises est isolé en Belgique et dans le Nord avant d'être englouti à Lille et Dunkerque. La résistance hâtivement installée sur la Somme est forcée, ouvrant la porte à l'invasion. La ligne Maginot est débordée et ses défenseurs pris au piège dans leurs fortifications par la ruée adverse. Le 25 juin, l'armistice signé par le gouvernement du maréchal Pétain entre en vigueur.

Le bilan de cette dramatique campagne est terrible. On compte 85 000 tués, 15 000 disparus et 125 000 blessés en six semaines<sup>20</sup>. Ces chiffres témoignent que l'opprobre a souvent été trop vite jetée sur les combattants de 1940, car la moyenne mensuelle des

---

<sup>19</sup> MONTAGNON Pierre, op. cit. , p. 250

<sup>20</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p. 242

pertes de 14-18 est dépassée de moitié<sup>21</sup>. En revanche, les historiens s'accordent à reconnaître une carence du commandement englué dans son concept passéiste de stratégie défensive. Incriminés au procès de Riom, les chefs militaires de cette armée ont avancé comme arguments de défense leur souci d'éviter des pertes inutiles et de ménager à tout prix le capital humain, d'autant plus précieux que la France manquait d'alliés et se trouvait en pleine crise démographique. Ces considérations, largement partagées avant-guerre ont abouti à un consensus général, au niveau politique et militaire, qui se traduit par l'édification de la ligne Maginot. Dans ces conditions, on peut dire que la démographie a dicté la stratégie. C'est en tout cas le point de vue du maréchal Pétain qui analysant les causes de la défaite dans son discours du 20 juin 1940 conclut par ces termes : « moins fort qu'il y a 22 ans, nous avons aussi moins d'amis, trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés, voilà les causes de notre défaite »<sup>22</sup>.

Au bilan, 1 900 000 hommes prennent le chemin des camps de prisonniers. Plus d'un million d'entre eux ne recouvreront la liberté qu'au printemps 1945.

#### I.4.3 L'armée d'armistice

L'armistice signée à Rethondes concède à la France une armée de 100 000 hommes dont 4 000 officiers, marins, gendarmes et aviateurs compris. L'appel sous les drapeaux est suspendu, et l'armée doit à terme ne comprendre que des engagés, les dernières démobilisations étant prévues pour avril 1943. En ce sens, il est intéressant de l'évoquer dans le cadre de notre étude.

Il s'avère que si les candidats ne manquent pas aux concours des grandes écoles d'officiers, toutes démenagées en zone libre, le recrutement de la troupe se révèle en revanche très difficile. Les engagements concernent essentiellement des jeunes de niveaux modestes atteignant à peine le certificat d'études et on ne compte que 10% des candidats du niveau secondaire ou supérieur. En novembre 1942, au moment de sa dissolution, cette armée qui compte encore moitié d'engagés et d'appelés affiche un déficit global de 30 000 hommes. Le moral y est plutôt terne<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> MONTAGNON Pierre, op. cit. , p. 253

<sup>22</sup> cité par MASSON Philippe, op. cit. , p. 285.

<sup>23</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p. 275

L'armée d'armistice n'attire pas, faut-il s'en étonner ? En tout état de cause, on peut penser que le contexte ne se prête à l'engagement dans une armée sous tutelle alors que la guerre est devenue mondiale.

En marge de cette armée d'armistice, appelée « armée de transition » par les allemands, il en existe une autre : celle d'Afrique du Nord. Elle finira par atteindre 100 000 hommes, sans compter les goumiers marocains et jouera un rôle important dans la suite du conflit.

## I.5 L'après guerre

### I.5.1 Le bilan démographique de la guerre

A l'issue du second conflit mondial, les pertes pour faits de guerre s'élèvent à 600 000 hommes au lieu de 1 450 000 pour la guerre de 14-18. Les pertes comparées en vies humaines et en naissances perdues sont de 3 200 000 pour la guerre de 14-18 et de 1 000 000 pour la guerre de 39-45. Pour Jérôme Dupaquier, ces chiffres accréditent l'idée que la guerre de 39-45 a été refusée par les français, à cause de celle de 14-18, et pour éviter une nouvelle hécatombe<sup>24</sup>. Sous cet éclairage, le consensus militaire et politique de 1940 autour d'une stratégie défensive économe en moyens humains semble logique. Dès lors, démographie et défense apparaissent intimement liées.

### I.5.2 L'armée française au lendemain de la capitulation de l'Allemagne

Amalgame hétéroclite constitué par les forces françaises libres, les forces françaises de l'intérieur ainsi que par l'armée d'Afrique, l'armée française aligne 1 040 000 hommes au lendemain du conflit<sup>25</sup>. A l'image de la France, son armée est à reconstruire. Cela ne se fera pas sans mal.

#### I.5.2.1 Les officiers

Dès 1944 on assiste à l'épuration des cadres revenus de captivité. En 1946, des coupes claires sont taillées dans le budget. L'armée de terre est ramenée à 460 000 hommes, l'air à 67 000 et la marine à 55 000. Au total, 561 000 hommes soit moitié moins qu'un

---

<sup>24</sup> DUPAQUIER Jérôme, « Histoire de la population française de 1914 à nos jours », PUF, p. 161

<sup>25</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p. 365

an plus tôt<sup>26</sup>. Compte tenu de cette réduction, 25 000 officiers suffiront à assurer l'encadrement, l'excédent est supérieur à 14 000. Les officiers en surnombre sont d'abord incités à partir, avant d'y être obligés par la loi du 5 avril 1946. C'est ainsi que de 34 000 officiers, l'armée de terre passe à 22 017 à la fin de 1946. Au bilan, entre 1945 et 1948 le chiffre des partants fut de 14 379 officiers de carrière des trois armées. Avec près de 12 00 départs, l'armée de terre a été la plus touchée. La marine enregistre quand à elle 900 départs et l'armée de l'air 800. Le dégageant autoritaire des cadres et l'épuration se révéleront à long terme psychologiquement désastreux : « en créant la rupture d'un contrat solennel liant l'Etat au corps des officiers, il entraîna une crise qui ne se résorba jamais totalement »<sup>27</sup>. En outre la condition militaire devient désastreuse. Tout cela ne concourra pas à favoriser le recrutement direct des officiers qui s'écroule. En 1952, on ne compte plus que 587 candidats à Saint-Cyr pour 334 admis, 70% de ces jeunes sont issus de familles de militaires au lieu de 30% en 37-39. Une égale indifférence se manifeste pour le concours de l'école navale qui passe de 369 candidats pour 81 intégrés en 1946 à 242 candidats pour 81 intégrés en 1952. Tant dans leur recrutement que dans leur structure sociale, le corps des officiers de l'armée de terre et de la marine subirent à cette époque des transformations profondes.

Devant l'aggravation de la crise du recrutement direct et les besoins sans cesse accrus de la campagne d'Indochine, les modes d'accès à l'état d'officier furent diversifiés. C'est ainsi que l'entrée à l'ESM de Saint-Cyr fut assouplie, notamment par l'expédient des options (lettres et sciences) et que les cadres issus du rang finirent par accéder largement à la carrière. Pour Jérôme Bodin, l'analyse de l'origine sociale des élèves-officiers postulant aux armées de terre et de l'air permet de mesurer assez précisément une évolution qui, dans les années d'après-guerre, se caractérisa par un triple phénomène : repli constant du milieu militaire sur lui-même avec une nette tendance à l'auto-recrutement, désaffection sensible de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie pour le métier des armes, démocratisation croissante par ouverture du corps des officiers aux milieux populaires (employés, ouvriers etc..) pour lesquels l'armée devenait un puissant

---

<sup>26</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p. 368

<sup>27</sup> BODIN Jérôme, op. cit. , p.213

moyen de promotion sociale. Comme le constate Paul-Marie de la Gorce<sup>28</sup> : « le recrutement des officiers s'est exercé dans des milieux plus modestes. La proportion des polytechniciens et des saint-cyriens est devenu beaucoup plus faible que dans le passé. A l'inverse, les promotions par le rang et par les écoles de sous-officiers ont été plus nombreuses qu'avant-guerre. Par là, le milieu militaire s'est transformé. Il existe de nombreuses familles pour lesquelles la profession d'officiers équivaut à une promotion sociale. En pratique ce milieu est proche de la petite bourgeoisie rurale ou commerçante et les familles de sous-officiers sont devenues des familles d'officiers. ainsi s'est accentué l'isolement du milieu militaire dans l'ensemble de la société française ».

#### I.5.2.2 Le rétablissement du service national

Le 7 octobre 1946, le service militaire est rétabli. Il est fixé à un an et la grosse majorité des jeunes du contingent part occuper les casernes allemandes ou autrichiennes pour monter la garde sur le Rhin.

Curieusement, dans la mesure où les appelés ne peuvent être engagés outremer, la durée du service est portée par le gouvernement à 18 mois le 3 novembre 1950 après le déclenchement de la guerre de Corée en juin 1950.

#### I.6 Le corps expéditionnaire français en Extrême Orient

La guerre d'Indochine dure de 1946 à 1954. Par application de la loi du 30 juillet 1893, complétée par celle du 7 juillet 1900, les appelés du contingent ne peuvent faire partie du corps expéditionnaire, celui-ci est donc uniquement constitué de d'engagés et de volontaires. Ce corps expéditionnaire n'a pas manqué de moyens humains: de 1946 à 1951, il est passé de 70 000 à près de 200 000 hommes dès 1951 et jusqu'en 1954. Au total plus de 500 000 hommes ont été engagés dans ce conflit. Mais, seulement 200 000 d'entre eux étaient européens. La constitution de ce corps expéditionnaire est extrêmement composite : il ne compte que 30% de français métropolitains, 10% de légionnaires, 17% de Nord-Africains, 10% d'africains et 33% de vietnamiens<sup>29</sup>. Au début de l'année 1954, le corps expéditionnaire compte 190 000 hommes. A elle seule

---

<sup>28</sup> de la GORCE Paul-Marie, La République et son armée, Paris 1963 (cité par BODIN Jérôme, op. cit. , p.218

<sup>29</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p. 383

l'armée de terre aligne 54 000 français, 30 000 Nord-Africains, 18 000 africains, 20 000 légionnaires et 53 000 autochtones. La Marine engage 5 000 hommes et l'armée de l'air 10 000, ces deux armées ne comptent que des nationaux.

Quoiqu'il en soit, il apparaît qu'en l'absence de conscription, l'armée n'a pu aligner simultanément 200 000 hommes qu'en faisant un large appel aux ressources coloniales ou étrangères. Bien que ne comptant au mieux que 35% de français de souche, le corps expéditionnaire opère de larges ponctions sur le reste des troupes françaises. Les garnisons d'Afrique se vident, les troupes stationnées en Allemagne accusent un encadrement fortement déficitaire qui atteint 15 à 20 % pour les officiers et 40% pour les sous-officiers.

En considérant un corps expéditionnaire d'une taille moyenne de 200 000 hommes comptant 35% de français, on voit que la France a pu fournir 70 000 français de souche pour les armées. A titre de comparaison, il est intéressant de rappeler que le « concept d'emploi des forces » établi en février 1996 retient pour les forces de projection des années 2015 les chiffres suivants : 50 000 hommes pour l'armée de terre, un groupe aéronaval avec son train d'escadre et plusieurs sous-marins nucléaires d'attaque pour la marine, 100 avions de combat avec les ravitailleurs associés ainsi que les moyens de soutien logistique correspondants pour l'armée de l'air. Au total, on peut estimer que les forces susceptibles d'être déployées simultanément à l'horizon 2015 pourront atteindre 70 000 individus soit l'équivalent du contingent national du corps expéditionnaire d'Extrême-Orient de la guerre d'Indochine. En 1950, la population française s'élevait à 42 millions d'habitants dont 9,7 millions âgés de 18 à 34 ans et un âge médian de 40,3 ans. En prenant l'hypothèse moyenne de 1,8 enfant par femme, la projection démographique de l'INSEE envisage que la population de 18-34 ans sera en 2015 de 13,5 millions avec un âge médian en pourcentage de l'ensemble de la population de 42 ans. Si cette projection se réalise, on peut penser que du point de vue strictement démographique, la France pourra effectivement lever en 2015 sans difficultés majeures un éventuel corps expéditionnaire de 70 000 militaires de métier, d'autant plus qu'à la différence des années cinquante le métier militaire n'est plus l'apanage des hommes.

### I.7 La guerre d'Algérie

La guerre d'Indochine est à peine terminée que le 1<sup>er</sup> novembre 1954 la Toussaint sanglante en Algérie marque pour la France le début d'une nouvelle guerre de

décolonisation. Durement éprouvée par la guerre d'Indochine, l'armée française est en train de reconstituer ses forces de métier. Pour faire face à ce que l'on appelle alors « les événements d'Algérie » la seule force disponible est la 25<sup>e</sup> DIAP. Stationnée dans le Sud Ouest de la France, cette division d'infanterie parachutistes est composée en majorité d'appelés, elle est immédiatement envoyée en opérations. Fort heureusement, l'engagement de ces appelés ne se heurte pas à des obstacles juridiques car ils sont destinés à intervenir dans trois départements français pour des opérations de maintien de l'ordre. En effet, l'Algérie française avait un statut particulier : seule parmi les colonies du XIX<sup>e</sup> siècle, elle élisait des députés dans ses trois départements et avait reçu les institutions de la métropole.

Pour sauvegarder sa souveraineté sur l'Algérie, la France n'hésite pas à faire l'impasse sur la défense de l'Europe et à basculer le maximum de forces en Algérie. Au début de l'année 1955, les effectifs présents s'élèvent à 186 000 hommes. Ils se révèlent insuffisants car les points sensibles à défendre sont innombrables. Pour faire face aux besoins, le gouvernement rappelle le 26 août 57 000 réservistes. À la fin de l'année 1955, les effectifs des forces françaises stationnées en Algérie augmentent encore. Les «événements d'Algérie» prennent désormais pris le caractère d'une véritable guerre. Pour y faire face, le gouvernement socialiste de Guy Mollet, alors président du conseil, prescrit l'envoi massif du contingent en Algérie et fait passer la durée du service de dix-huit à vingt-huit mois.

Deux ans plus tard, en 1958, grâce à l'apport du contingent et des réservistes les effectifs engagés en Algérie s'élèvent à 430 000 hommes. A la lueur de ce que l'on vient de voir pour la guerre d'Indochine, il est certain que jamais l'armée française n'aurait pu aligner autant d'hommes sans le secours de la conscription et l'apport des troupes musulmanes. Lorsqu'en 1962 ce dernier conflit colonial s'achève, le bilan des pertes de l'armée française s'élève à 23 196 hommes, y compris les troupes musulmanes, dont les effectifs atteignirent près de 200 000 hommes.

## I.8 L'armée de la guerre froide

### I.8.1 La déflation des effectifs des années soixante

La fin de la guerre d'Algérie marque le début d'une nouvelle époque pour l'armée française. L'empire français n'existe plus, il n'en reste que quelques confettis, et le

général de Gaulle, président de la République depuis 1958, réoriente la stratégie militaire du pays vers la dissuasion nucléaire. En conséquence, les gros bataillons ne sont plus nécessaires, à commencer par les 400 000 hommes déployés sur le territoire algérien et les effectifs de l'armée vont subir pendant une forte déflation. En dix ans, l'armée française perd la moitié de ses effectifs : elle passe de 1 050 000 hommes à 550000.<sup>30</sup>

L'armée de terre est la plus touchée par cette réduction, elle se trouve réduite de moitié, passant de 755 000 à 325 000 hommes. La déflation est obtenue par des déagements assortis d'avantages divers et surtout par la diminution du service militaire qui passe à 16 mois le 9 juillet 1965 puis à douze mois le 9 juillet 1970.

La fin des opérations extérieures, la réduction du service militaire et l'accroissement de la part du nucléaire eurent pour conséquence de réduire considérablement les besoins en officiers, principalement pour l'armée de terre qui enregistra 1771 départs volontaires en 1962. Ce nombre étant insuffisant, le gouvernement, qui voulait néanmoins éviter le renouvellement des mesures autoritaires qui avait eues un effet psychologique désastreux dans les années 1946-48, fit voter deux lois incitatives au départ en offrant des conditions de pensions ou de reclassement avantageuses<sup>31</sup>. En trois ans l'armée de terre perdit de la sorte 6 396 officiers, la marine 54 et l'armée de l'air 440<sup>32</sup>. Mieux accepté qu'en 1946-48, ces départs furent néanmoins amèrement ressentis.

Quoiqu'il en soit, la réduction de format et la réorientation vers le nucléaire font que l'armée n'a plus de problèmes d'effectifs. Paradoxalement, alors que les enfants du « baby boom » guerre arrive à l'âge de faire leur service, l'armée n'a plus assez de postes pour les employer. Il s'ensuit une série de dispositions législatives qui va d'années en années modifier les formes et les modalités de l'obligation du service qui avec l'apparition des formes civiles en 1965 devient national et non plus simplement militaire.

---

<sup>30</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p. 455

<sup>31</sup> La loi 63-1333 définissant les avantages accordés en matière de pension et le reclassement dans la fonction publique et la loi 63-1334 traitant de l'admission des officiers dans les services de l'Education nationale

<sup>32</sup> BODIN Jérôme, op. cit. , p. 377

### I.8.2 La vague d'antimilitarisme des années 70 et ses conséquences

Parallèlement, le pays connaît une vague d'antimilitarisme qui va avoir de graves conséquences sur le recrutement. L'humeur qui régnait, en particulier en 1968, n'était pas de nature à favoriser les engagements. Dans ce contexte, la création en 1968 du conseil supérieur de la fonction militaire sombre vite dans l'indifférence après avoir suscité un intérêt rapidement déçu. On assiste à des manifestations d'appelés et à la création de comités de soldats, dont l'existence fut brève.

Pendant toute cette période, la dégradation du moral des officiers est continue. Accrue par les difficultés engendrés par leur condition matérielle, elle est synthétisée par Jérôme Bodin en trois mots : inquiétude, rancœur et exaspération<sup>33</sup>. Sur le plan professionnel, l'insatisfaction provenait des difficultés grandissantes rencontrées dans l'exercice du métier en raison de l'écart sans cesse croissant entre les exigences de la mission et la pauvreté des moyens consacrés à son accomplissement.

Dans la marine, la crise atteint son paroxysme en 1970. L'amiral Patou, chef d'état-major de la marine, démissionne pour marquer son désaccord vis à vis de M. Debré en matières de restrictions budgétaires et d'orientations stratégiques. Le jour de Noël 1971, le vice-amiral Duval tire la sonnette d'alarme à propos de la double crise du recrutement et des effectifs : « l'instabilité du personnel est le résultat mathématique de l'insuffisance des moyens par rapport aux besoins »<sup>34</sup>. Ces termes sont applicables à toutes les armées. Jugeant la marine « conventionnelle » trop négligée vis à vis des forces nucléaires et dès lors incapables de remplir ses missions, considérant leur avancement trop lent et leurs mutations trop fréquentes, un nombre significatifs d'officiers de marine démissionnèrent. Ils furent 17 en 1968, 27 l'année suivante et 70 en 1970 soit l'équivalent d'une promotion de l'Ecole Navale. Il faut toutefois préciser que ces officiers appartenaient dans leur grande majorité aux promotions 1952-1953 et 1954 qui avaient très gonflées à l'époque de la guerre d'Indochine et qui craignaient avec raison de voir leurs carrières limitées au grade de capitaine de frégate.

Quoiqu'il en soit, ces mouvements provenant d'une arme particulièrement disciplinée sont révélateurs de la situation qui régnait à l'époque dans l'armée française. Le pouvoir

---

<sup>33</sup> BODIN Jérôme, op. cit. , p. 400

<sup>34</sup> Revue « Cols Bleus », 25 décembre 1971

politique ne s'y est pas trompé et le président Pompidou effectua une tournée des carrés pour remonter le moral de la troupe. Des avantages financiers furent accordés aux sous-marinières afin d'améliorer leur recrutement et un rôle accru fut promis à la marine. Tout ceci incita l'amiral de Joybert, nouveau chef d'état-major de la marine à déclarer : « la marine sort du tunnel où son moral commençait à s'émousser »<sup>35</sup>.

En novembre 1975, le gouvernement décida de donner un coup d'arrêt à la vague d'antimilitarisme. Pour faire taire la grogne et la crise morale dans les casernes, la loi n°75-1000 du 30 octobre 1975 est votée. Elle traduit une véritable volonté d'alignement sur la fonction publique par la création de groupes de grade correspondant à ceux de la fonction publique et par l'introduction de créneaux d'avancement. En accélérant l'avancement et en instaurant un système de mobilité externe afin de permettre aux officiers limités dans leur militaire de rejoindre la fonction publique dans de bonnes conditions, les dispositions de cette loi contribuèrent à ralentir le départ des meilleurs éléments tout en favorisant le recrutement. L'amélioration de la condition militaire à cette époque est due en grande partie au général Marcel Bigeard, nommé sous secrétaire à la Défense par M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République.

Dès lors rassérénée, l'armée française va poursuivre sa double mission, conventionnelle et nucléaire. La démolition du mur de Berlin qui commence le 9 septembre 1989 a pour conséquence plus ou moins directe une nouvelle diminution de la durée du service national qui est ramené à dix mois en 1992, compte tenu de l'effondrement du bloc de l'Est.

Mais, pour l'armée française l'événement majeur des années 90 est la guerre du Golfe

### I.8.3 La guerre du Golfe et ses enseignements

Lorsqu'en août 1990, les troupes de Saddam Hussein envahissent le Koweït, les armées françaises comptent encore 512 000 hommes, soit 338 000 pour l'armée de terre, 70 000 pour la marine et 104 000 pour l'armée de l'air. La gendarmerie aligne 64 000 hommes. La participation des armées françaises à la guerre du Golfe se traduit par l'engagement d'éléments navals, aériens et terrestres au sein de la coalition. Les unités mixtes qui constituent les forces conventionnelles françaises ne peuvent être engagées telles quelles

---

<sup>35</sup> Article paru dans « Le Monde » daté du 31 juillet 1970

car la présence d'appelés est interdite par la loi. En conséquence, l'armée de terre va créer pour l'occasion la division Daguet, corps expéditionnaire constitué de bric et de broc en prélevant dans les différentes unités les soldats de métier nécessaires à ce déploiement outremer. En raclant les fonds de tiroir, l'armée de terre ne réussit à projeter que 17 000 hommes sur ce théâtre d'opération extérieur, soit 5% de ses effectifs. L'interdiction d'employer des appelés désorganise dans une moindre mesure la marine qui proposera à ceux embarqués à bord des bâtiments de combat de signer un engagement pour la durée du conflit. Cette proposition rencontre un écho différent selon les bâtiments, elle a tendance à être accueillie ou rejetée en bloc par le personnel concerné en fonction de l'ambiance qui règne à bord. Un problème doit être résolu dans l'urgence, celui des équipiers de pont d'envol des porte-avions. Tous sont appelés et sans eux les porte-avions ne sont pas en mesure de lancer ou de récupérer les aéronefs qui constituent leur raison d'être. Afin de les remplacer, la marine proposera à des engagés de spécialité indifférente de devenir équipier de pont d'envol à des conditions avantageuses en leur dispensant une formation accélérée. Sur tous les bâtiments, les appelés qui ne signent pas d'engagement sont remplacés par des engagés de spécialité indifférente. On assiste à une surqualification des postes de base des bâtiments qui naviguent, d'autres, comme le croiseur lance-missiles « COLBERT », restent à quai pour servir de réservoir de personnel.

Les politiques tirent de cette guerre du Golfe l'enseignement majeur que l'armée française doit être réorganisée et modernisée pour lui permettre de faire face aux missions de projection qui seront de plus en plus les siennes dans un monde où l'éclatement du bloc de l'Est a vu resurgir une multitude de conflits armés. Par ailleurs, l'armée britannique a fait la démonstration de l'intérêt d'une armée de métier : avec des effectifs inférieurs de moitié à ceux de la France, les anglais ont pu faire intervenir une force de 35 000 hommes alors que la division Daguet n'en a aligné péniblement que 17000.

Dans le contexte de la réduction du service militaire à dix mois en 1992, la modernisation et la réorganisation se traduisent d'abord, par une réduction des effectifs. L'armée de terre est, comme d'habitude, la plus touchée : elle passe de 338 000 à 240000 hommes. La marine et l'armée de l'air sont moins concernées : la première passe de 70 000 à 64 000 hommes et la seconde de 104 000 à 89 000. A l'inverse la

gendarmerie voit ses effectifs monter de 75 000 à 91 000 hommes<sup>36</sup>. Mais cette première réduction du personnel des trois armées n'est qu'une étape.

### I.9 La suspension de l'appel sous les drapeaux

Quelques temps après son arrivée au pouvoir en mai 1995, Monsieur Jacques Chirac, Président de la République annonce le 22 février 1996 sa décision de mettre fin au service militaire et de confier la défense de la France à une armée uniquement composée de professionnels en 2003. La loi du 19 octobre 1997 entérine cette décision. La transition se fera progressivement à partir de 1997, elle couvrira toute la durée de la loi de programmation 1997-2002. Elle doit se faire à coût constant, ce qui induit inévitablement une nouvelle déflation des effectifs car un soldat de métier coûte plus cher qu'un appelé du contingent. Le facteur budgétaire n'est toutefois qu'un des éléments à prendre en compte pour déterminer le volume de cette nouvelle armée.

Pour François Heisbourg<sup>37</sup>, le principal facteur limitant la taille d'une armée de métier résulte de la démographie et de la sociologie du pays. Il constate que le Royaume Uni, dont il estime la sociologie et la démographie assez semblables à celle de la France, n'a pas réussi au plus fort de la récession de 1991-1992 à compléter un tableau d'effectifs fixé à 150 000 soldats dans l'armée de terre, alors que les rémunérations étaient substantielles, le statut social élevé et le chômage supérieur à 3 millions de personnes. Cette armée atteint péniblement 117 000 hommes en 1995. Il en conclut qu'il ne serait probablement pas possible de recruter en France une armée de volontaires dépassant 130-140 000 soldats (hommes et femmes). Son analyse peut avoir été partagée, les choix retenus pour le format de la future armée française témoignent en ce sens.

Une fois de plus l'armée de terre est la plus touchée. Elle passe de 236 000 hommes à 138 000 soit -36%. La marine passe de 63 000 à 45 000 (-18%) et l'armée de l'air de 88 000 à 64 000 (-24%). Seule la gendarmerie voit ses effectifs renforcés, ils passent de 92 000 à 96 000 (+5%). Précisons que ces chiffres ne concernent que le personnel militaire qui se répartit en 38 000 officiers, 199 000 sous-officiers, 92 000 engagés. À ceux-ci, il faut ajouter environ 83 000 civils dont le nombre augmente fortement en

---

<sup>36</sup> MASSON Philippe, op. cit. , p.468

<sup>37</sup> HEISBOURG François, « les volontaires de l'an 2000 », Balland, 1995, p.138

proportion de celui des militaires ainsi que 27 000 volontaires au titre d'un service militaire rénové.

Ce choix a fait l'objet de vives critiques de la part des tenants de la conscription, pour qui le service national, malgré toutes ses injustices et ses imperfections restait un des ciments de la Nation.

Avec 60 millions d'habitants, la France possède normalement la ressource démographique nécessaire pour entretenir une armée de métier forte de 247 000 militaires des trois armées et 96 000 gendarmes. L'histoire rapidement brossée des armées au cours du XX<sup>e</sup> nous montre néanmoins que chaque fois que l'armée a dû augmenter le nombre des engagés (armée d'armistice, corps expéditionnaire d'Indochine), elle a rencontré quelques difficultés. En outre, les projections démographiques de l'INSEE nous indique que même en retenant une hypothèse moyenne de 1,8 enfant par femme, la population française va vieillir. L'armée qui a besoin d'hommes jeunes s'adossera sur une population de plus en plus âgée. Le départ en retraite en 2005 des enfants du baby boom va également accentuer la concurrence avec le marché de l'emploi civil.

Pour toutes ces raisons, le suivi de la professionnalisation fait l'objet d'un suivi attentif au plus haut niveau car sa réussite conditionne l'avenir des forces françaises. Quoiqu'en disent les slogans de recrutement, choisir le métier militaire, c'est accepter de se sacrifier éventuellement sur l'autel de la Patrie. A l'époque actuelle que les sociologues nous disent frappée d'individualisme, on peut se demander si cette perspective est largement acceptée.

De l'histoire de la France et de son armée, on ne peut tirer qu'un seul enseignement: si l'engouement des français pour le métier des armes est réel quand ils ressentent la Patrie en danger, il reste fragile quand l'urgence n'est pas ressentie.

Les modifications introduites par la professionnalisation, l'appréciation des besoins et de la ressource ainsi qu'une tentative d'analyse prospective font l'objet de la deuxième partie de ce mémoire.

## II. Vers l'armée professionnelle

L'annonce faite par le Président de la République en 1996 du choix de professionnaliser l'armée en 2002 est l'aboutissement d'un long processus d'analyse engagé à l'issue de la guerre du Golfe. Dès 1992, le Contrôle Général des Armées a été chargé de mener une enquête auprès des différents organismes de recrutement afin de dresser l'état des lieux et d'évaluer le potentiel<sup>38</sup>. L'exemple des armées professionnalisées de longue date, en particulier celles du Royaume Uni et des Etats Unis a permis d'identifier les problèmes susceptibles d'être rencontrés. Ceux-ci ont trait principalement au recrutement, à la fidélisation des personnels et au profil des militaires du rang.

### II.1 Les problèmes classiques d'une armée de métier

Qu'on le veuille ou non, une armée professionnelle est prisonnière du marché du travail. Cela ne signifie pas qu'il y ait une corrélation directe entre le taux de chômage et le nombre de candidats à l'engagement, mais cela implique de mener une politique proactive des gestions des ressources humaines.

La professionnalisation n'affecte a priori que de façon marginale les officiers et les sous-officiers, ces deux catégories de personnel étant déjà majoritairement constituées d'hommes de métier dans une armée mixte. En revanche le problème posé est celui des militaires du rang jusqu'alors largement issus de la conscription. En concurrence directe avec le marché du travail civil, les armées doivent non seulement attirer un nombre significatif de candidats, mais en plus renouveler constamment leurs effectifs pour en maintenir la jeunesse. Une des particularités du métier militaire, en tout cas en ce qui concerne les militaires du rang, est d'être physique et on conçoit mal une armée dont la moyenne d'âge des soldats serait de 40 ans. Les trajectoires professionnelles de ces militaires sont nécessairement courtes, ce qui implique de prendre en compte leur réinsertion pour éviter que des reconversions problématiques en trop grand nombre ne retentissent négativement sur le recrutement initial. Gérer une armée de métier revient donc à gérer des flux. Dès lors recrutement et reconversion sont intimement liés.

---

<sup>38</sup> Rapport du Contrôle Général des Armées du 23 septembre 1992 : Les engagements des militaires du rang et des sous-officiers dans les trois armées.

La formation dispensée par les armées est garante de la reconversion des personnels, mais elle est à double tranchant. Des gens très bien formés par les armées se reconvertissent facilement, surtout dans les emplois pour lesquels le marché du travail est fortement demandeur, ce qui est notamment le cas de toutes les technologies de pointe, aéronautique ou informatique pour ne citer qu'elles. Alors apparaît le problème de la fidélisation des personnels. Cette fidélisation peut être mise en péril par des conditions et des contraintes de vie dont le décalage avec le monde civil serait trop important. En effet, « si l'institution reste encore distante de la société, les militaires quant à eux tendent à se rapprocher du reste des citoyens »<sup>39</sup>. Cela se traduit notamment par une forte augmentation du taux d'activité des conjoints<sup>40</sup> qui peut rendre problématique la mobilité géographique. A défaut d'être prise en compte, les évolutions sociales de la population militaire peuvent mettre en péril l'armée de métier.

La professionnalisation implique donc une montée en puissance de ce que l'on appelle le pôle social des armées. Il faut gommer toutes les aspérités du métier de soldat qui ne sont pas liées aux contraintes opérationnelles et compenser celles qui subsistent par un effort significatif en faveur de l'amélioration des conditions de vie du militaire et de sa famille. Cet effort s'exerce dans un premier temps au profit du militaire du rang qui constitue les nouveaux gros bataillons du recrutement. Dans un deuxième temps, il faut veiller à améliorer les conditions des catégories traditionnelles de militaires de carrière, officier et sous-officier, pour éviter une hémorragie de ces derniers en réaction aux efforts consentis en faveur des militaires du rang.

En matière de gestion des ressources humaines, la professionnalisation d'une armée implique donc de passer d'une logique d'emploi qui ne concernait jusqu'alors que les officiers et les sous officiers à une logique de flux intégrant recrutement – formation - fidélisation et reconversion tout en veillant aux conditions de vie.

---

<sup>39</sup> JANKOVSKI Barbara, « les évolutions sociales et leurs incidences dans les armées », conférence prononcée devant les stagiaires du CID le 3 janvier 2001.

<sup>40</sup> Le taux d'activité des femmes de militaires est passé de 38% en 1984 à 60% en 1994.

### II.1.1 L'équation du recrutement selon les américains

Pour les économistes du travail qui aux Etats-Unis ont analysé le positionnement sur le marché de l'armée américaine, toute la difficulté du recrutement des engagés militaires du rang se résume dans l'équation suivante<sup>41</sup> :

$$R = f(P, S/Q, C, A, N, G)$$

Où (R), recrutement, est fonction de (P), taille de la population cible des jeunes disponibles et aptes, susceptibles d'être intéressés par un contrat de premier lien, (S/Q) représente le différentiel de solde (S) entre ce qu'un jeune peut espérer dans un tel compartiment du marché correspondant à ses qualifications (Q) et ce que lui offre l'armée, (C) correspond au taux de chômage des jeunes de son âge, (A) les avantages annexes ou différés (par exemple prime ou pension) que peut offrir un engagement que peut présenter un engagement, (N) le nombre de recruteurs et le budget publicité dont ils disposent, et enfin (G) le goût pour la vie militaire.

De ce modèle économétrique instruit par l'expérience, nous pouvons retirer d'une part que les seuls leviers sur lesquels les armées qui se professionnalisent peuvent immédiatement agir sont d'abord le nombre et la qualité des recruteurs ainsi que le budget qui leur est alloué et d'autre part que la solde du militaire du rang qui doit nécessairement être revalorisée pour être concurrentielle avec le marché du travail.

La taille de la population cible est fixée par la démographie, sauf à élargir les créneaux d'âge ou à étendre le recrutement à des non-nationaux, ce qui en France pourrait alors conduire à augmenter les effectifs de la légion étrangère, voir à admettre des européens non nationaux dans nos rangs. Il semble difficile d'influer sur le goût pour la vie militaire, tout au plus peut-on s'essayer à en gommer les aspérités comme il a été dit plus haut.

### II.1.2 Aperçu des constatations faites par les armées professionnalisées de longue date et commentaires relatifs aux évolutions récentes dans les armées françaises

Toutes les forces professionnalisées connaissent des difficultés de recrutement, et en particulier les armées de terre. Ces difficultés sont moindres, surtout dans les armées de terre, là où les niveaux de forces ont connu une chute supérieure à 30%, ce qui était le

---

<sup>41</sup> BOËNE Bernard, « Armées de métiers contemporaines », [www.stratisc.org](http://www.stratisc.org)

cas en 1996 en Hollande, en Belgique ainsi qu'aux Etats-Unis. A la même époque, l'armée britannique diminuée de 25% en 6 ans connaît un déficit de 10 000 engagés (dont la moitié pour l'armée de terre). Si cette hypothèse de 30% est validée, une armée de terre française qui subit une déflation de 36% devrait se réaliser sans trop de heurts.

En ce qui concerne la marine, plusieurs visites effectuées en 2000 dans les marines anglaise, hollandaise, et américaine nous invitent à la prudence car toutes nous ont fait part de leurs difficultés malgré les efforts consentis pour attirer des personnels. Pour des jeunes qualifiés et motivés de la tranche d'âge 17-21 ans, la concurrence est forte de la part des employeurs du secteur privé, surtout dans un contexte économique favorable.

En outre, dans tous les pays industrialisés, les catégories sociales qui traditionnellement fournissent une large part des engagés du rang – ouvriers, employés, familles nombreuses – sont en contraction sensible, ceci ajoute à la difficulté de recruter.

#### II.1.2.1 Féminisation

En partie pour pallier ces problèmes, le recrutement s'ouvre plus largement à la population féminine qui représentait déjà en 1996 8% des effectifs en Grande Bretagne en 1997 contre 4% 10 ans plus tôt, 13,5% en Amérique (contre 10% en 1985 et 2% en 1972).

La féminisation n'a pas attendu les armées de métier contemporaines pour se manifester, mais celles-ci l'ont puissamment favorisées. L'effet des difficultés du recrutement masculin garanti à plus ou moins long terme que la place qu'elles occupent dans une armée professionnalisée à 100% est destinée à s'élargir et les verrous qui limitent leurs possibilités d'emploi sautent tous peu à peu. Les britanniques, pourtant très conservateurs en la matière ont procédé à une libéralisation radicale sous le double aiguillon des forts déficits de recrutement et de pressions externes (opinion, médias, monde politique).

En France, la loi du 13 juillet 1972 supprime toute discrimination statutaire entre les militaires hommes et femmes. Il faut néanmoins attendre 1977 pour que les anciens corps spécifiquement féminins soient mis en extinction. En 1998, le ministre de la défense, M. Alain Richard, signe le décret du 16 février supprimant les quotas de recrutement dans les armées, l'arrêté du 29 avril redéfinit les règles de restriction à l'emploi des femmes dans l'armée française. La même année, la première femme pilote

de chasse reçoit son brevet. En 1999, le volontariat à l'embarquement est supprimé pour toute femme entrant dans la marine et la restriction d'emploi des femmes dans les équipages d'aéronefs embarqués est levée. Le 25 août 2000, le ministre de la défense signe arrête que les seuls emplois qui ne peuvent tenus que par des hommes sont : pour la marine nationale, les emplois à bord des sous-marins, pour la gendarmerie ceux relevant de la gendarmerie mobile<sup>42</sup>. En septembre 2000, le porte-avions « CHARLES de GAULLE » accueille 215 femmes dans son équipage. Sur le plan législatif, rien ou presque ne s'oppose à une mixité totale de l'armée française. Dans la réalité, nous en sommes encore loin, bien que le taux de féminisation soit en hausse constante depuis 1998. Au 31 décembre 1998, il était de 6,93%, de 7,41% au 31 décembre 1999 et de 9,53% au 31 décembre 2000.

### II.1.2.2 Rémunération

Dans tous les cas, Etats-Unis, Angleterre et même Belgique, la solde des militaires a fait un bond significatif avec la professionnalisation. Elle avoisine aujourd'hui 10000F au Etats-Unis, sans compter les primes, et plus de 7 000 F au Royaume Uni. Elle est un peu moindre en Belgique ou le minimum est de 6 500 F, mais le différentiel avec le salaire minimum de ce pays est élevé, près de 40%.

On en a pris bonne note en France. La solde nette d'un militaire du rang y est en décembre 2000 de 7 526F, avantages en nature compris alors que sur les mêmes bases le SMIC s'élève à 5 665F. Soit un différentiel de 1 861F. A cette solde s'ajoute les différentes primes afférentes aux opérations extérieures éventuelles auxquelles participent le militaire.

### II.1.2.3 Chômage

Tout ce que l'on peut dire est que le lien entre volume de recrutement et chômage existe mais n'est pas direct. En France, l'observatoire social de la défense (OSD) a été sollicité par le cabinet du ministre de la défense en 2000 afin d'apporter des éléments de réponse s'agissant à la préoccupation récurrente de l'impact de la baisse du chômage sur le recrutement. On peut retenir qu'au niveau national, le nombre de chômeurs a diminué

---

<sup>42</sup> Arrêté du 25 août 2000 modifiant l'arrêté du 29 avril 1998 fixant les emplois qui ne peuvent, dans les armées être tenus que par des officiers, sous-officiers et officiers mariniers masculins.

de 8,2% entre 1998 et 1999, dans le même temps, le nombre de candidatures recensées par les armées a augmenté de 1,2%. Aucune corrélation statistique entre la variable régionale du nombre de chômeurs et celle du nombre de candidatures à l'engagement n'a pu être mise en évidence. Pour chaque armée, le coefficient de corrélation<sup>43</sup> est proche de 0 alors qu'il faudrait qu'il soit proche de 1 pour conclure à une corrélation statistique significative.

Si le chômage a peu d'impact sur le recrutement, on peut en revanche avancer que la situation du marché de l'emploi influe sur les départs, en particulier en ce qui concerne le personnel non officier. C'est en tous cas le point de vue de la direction du personnel militaire de la marine : « les départs de la Marine du personnel non officier se sont élevés, pour l'année 2000, à 3630. Par rapport à l'année 1999, on relève essentiellement une hausse sensible des départs volontaires (plus 22 %), dans la logique du renversement de tendance des conditions économiques et de la forte reprise du marché de l'emploi (entre 1998 et 1999, la hausse n'avait été que de 10 %) <sup>44</sup>.

#### II.1.2.4 Avantages annexes

Les qualifications dispensées par les armées, surtout lorsqu'elles font l'objet d'homologations civiles, sont souvent un motif d'engagement non négligeable. Sous certaines réserves, la stabilité d'emploi quand elle existe joue un rôle similaire. Il en est de même des emplois réservés en fin de contrat. Aux Etats Unis, où les soins coûtent chers, les facilités médicales offertes par les armées à ses ressortissants constitue un privilège considérable par rapport aux civils.

#### II.1.2.5 Ressources des services de recrutement

L'expérience américaine montre que chaque crise du recrutement a été précédée d'une diminution du nombre de recruteurs et des ressources mises à leur disposition. A l'inverse, elle montre également qu'une augmentation de 10% du nombre de recruteurs se traduit par une hausse de 8% des dossiers d'engagement. La conséquence des effectifs réduits qui accompagnent l'avènement d'une armée de métier est que de moins en moins de membres du cercle familial ou de relations ont une expérience militaire,

---

<sup>43</sup> Toutes armées confondues le coefficient est de 0,16. Il est de 0,2 pour l'armée de terre ; 0,17 pour l'armée de l'air ; 0,16 pour la marine ; 0,01 pour la gendarmerie.

tandis que le nombre d'unités n'est plus suffisant pour couvrir les zones de stationnement traditionnel. Dans ce contexte défavorable, on assiste à une montée en puissance des services de recrutement qui se traduit par une augmentation des ressources humaines et financières, ainsi que par une intensification du maillage du territoire et l'utilisation des techniques de communication les plus modernes. Tel est déjà le cas en France où les ressources humaines et financières allouées aux organismes de recrutement sont en augmentation constante depuis 1997.

#### II.1.2.6 Attrition et qualité

En Grande Bretagne et aux Etats-Unis, le taux de départ précoces, traduisant un manque d'adaptation, est de l'ordre de 30% pour l'ensemble. Parmi les raisons citées pour ces échecs figurent un engagement physique trop soutenu, une vie communautaire trop astreignante, la coupure des liens familiaux ainsi que des problèmes de discipline (drogue, absences irrégulières etc. ). Les armées n'ayant aucun intérêt à maintenir de tels éléments au service leur consentent un droit à l'erreur. De tels taux d'attrition nuisent gravement à la stabilité des coûts d'instruction dont on espérait une réduction par rapport à ce qu'ils étaient sous la conscription, et rehaussent d'autant en effectifs à recruter. Ceci pose la question de la qualité du recrutement, d'autant plus qu'à ceux qui partent avant l'heure, il faut ajouter ceux qui n'arrivent pas à se hisser au niveau d'exigence souhaité. D'après ce que nous savons, à l'heure actuelle en France , les taux de dénonciation de contrat pendant la période probatoire de 6 mois qui suit l'incorporation sont partout inférieurs à 10% sauf en ce qui concerne la catégorie des engagés initiaux de courte durée recrutée par la marine par le biais des missions locales. Il est alors de 30%<sup>45</sup>.

#### II.1.2.7 Fidélisation et reconversion

Les difficultés créées par de forts taux d'attrition parmi les signataires des contrats initiaux renforce le besoin de garder ceux qui donnent satisfaction. Après avoir amélioré les conditions de vie de leurs soldats, les armées soumises à la loi de l'offre et de la demande n'ont d'autres ressources que d'allouer des primes qui varient en fonction des

---

<sup>44</sup> DPMM Info n°7, janvier 2001, (revue de la direction du personnel militaire de la marine).

<sup>45</sup> Chiffres 1999, source : Contrôle Général des Armées.

besoins. Les britanniques ont introduit au sein de leurs armées le concept de « performance related pay », les américains font de même et consentent des gratifications financières substantielles à ceux qui acceptent de rester dans la carrière. Ceci concerne toutes les catégories de personnel, officiers compris. Cette technique de fidélisation, identique à celle employée par les entreprises civiles qui veulent conserver le personnel formé et qualifié, ne pourra pas être appliquée stricto sensu dans l'armée française où les personnels sont rattachés au statut de la fonction publique car les rémunérations sont fixées par des grilles indiciaires. Toutefois, anticipant les problèmes susceptibles de surgir en matière de fidélisation des militaires exerçant des métiers facilement transposables dans le civil, les informaticiens pour ne citer qu'eux, les états-majors ont réussi à faire accepter par le ministère le principe de la constitution d'un fonds de consolidation de la professionnalisation, afin de pouvoir octroyer des primes pour retenir au service ceux dont les armées ont le plus besoin.

## II.2 Etat des besoins et de la ressource en France

### II.2.1 Des besoins qui augmentent considérablement en ce qui concerne les militaires du rang

La loi de programmation 1997-2002 définit le format de l'armée de métier au 31 décembre 2002. Au cours de cette période, qui commence en janvier 1997, les effectifs des militaires du rang connaissent une forte augmentation, ils font plus que doubler, de 44 500 environ ils passent à 92 527. En revanche, les effectifs de sous-officiers subissent une déflation de 15 305 postes, passant de 214 601 à 199 296. Enfin, 257 postes d'officiers sont supprimés, ils ne seront plus que 38 189 à la fin de 2002.

On observe sur la période considérée un doublement des effectifs des militaires du rang, une diminution de 7,2% des sous-officiers, et la quasi stagnation du nombre des officiers. Le nombre total des militaires de carrières ou engagés des 3 armées et de la gendarmerie s'élève à 330 012 hommes et femmes auxquelles il faut ajouter 27 000 volontaires et 83 000 civils (+12%) soit un total général de 440 012 agents, civils et militaires pour l'ensemble du ministère de la défense.

En conséquence, le recrutement annuel lissé sur l'ensemble de la loi de programmation 1997-2002 s'élève à 34 000 militaires dont 20 000 engagés du rang, chiffre inégalé au

cours du XX<sup>e</sup> siècle. Le ministère de la défense devient le premier recruteur des jeunes français de 17 à 24 ans en quête d'un premier emploi.

Toute la difficulté de la période couverte par la loi de programmation 1997-2002 est de réussir à constituer le réservoir de forces qui formera l'armée professionnelle.

Si la professionnalisation se déroule comme prévue, le recrutement devrait chuter après 2002 pour atteindre un rythme de croisière de 26 700 jeunes par an, qui se répartissent de la façon suivante : 1 000 élèves officiers , 4 700 élèves sous-officiers, 14 000 engagés pour une durée moyenne de 7 ans toutes armes et services, 7 000 volontaires.

A titre de comparaison, rappelons que le nombre moyen de personnel militaire recrutés au cours des années 1994, 1995 et 1996 s'élevait à 12 500 soit moins de la moitié de ce qui est prévu après 2002, si la phase de professionnalisation 1997-2002 se déroule de façon nominale.

Pour garantir la qualité de ce recrutement, l'idéal serait de disposer de 10 candidats pour 1 poste en ce qui concerne les officiers, 5 pour 1 poste en ce qui concerne les sous-officiers, 3 pour 1 poste en ce qui concerne les engagés et 2 pour 1 poste en ce qui concerne les volontaires. On obtient de la sorte un total de 89 500 candidats des deux sexes.

Le taux de féminisation au recrutement est très variable selon les armées. Particulièrement élevé dans l'armée de l'air où il atteint 30% des militaires techniciens de l'air et 25% des élèves sous-officiers, il est dans la marine de 12% pour les engagés initiaux et 18,3% pour les élèves officiers marinières. Dans l'armée de terre, 8% des EVAT<sup>46</sup> et 13% des élèves sous-officiers sont des femmes. Dans la gendarmerie, les jeunes filles ne représentent que 10% des élèves sous-officiers<sup>47</sup>. Toutes armées confondues, on peut faire l'hypothèse que le taux moyen de féminisation au recrutement s'élèvera bientôt à 20%.

En conséquence, pour réaliser quantitativement et qualitativement les besoins, les armées devront recueillir annuellement 71 900 candidatures masculines et 17 900 candidatures féminines, pour n'en retenir respectivement que 21 360 et 5 340.

---

<sup>46</sup> EVAT : engagés volontaires de l'armée de terre

<sup>47</sup> Chiffres 1999, source : Contrôle Général des Armées.

## II.2.2 L'adéquation de la ressource aux besoins

### II.2.2.1 L'analyse par tranche d'âge

Pour évaluer la ressource nécessaire, la méthode la plus évidente est de mettre en rapport le besoin annuel des armées et le volume d'une tranche d'âge. C'est à celle-ci que l'on se livrera d'emblée

La tranche d'âge qui intéresse les armées au moment du recrutement est de 17 à 24 ans. En 2003, les jeunes français susceptibles d'être engagés sont nés entre 1979 et 1987. En moyenne chaque classe d'âge compte 779 790 jeunes, cette ressource restera stable jusqu'en 2010. Si l'on enlève les 10% d'inaptes médicaux classiquement observés par la direction du service national, il en reste 701 800, dont environ la moitié (49%) de jeunes filles. La ressource annuelle brute serait donc de 358 900 garçons parmi lesquels on espère annuellement 71 900 candidats pour en recruter 21 360 et 342 900 filles dont on attend 17 900 candidates pour en recruter 5 340. Cela signifie que pour atteindre qualitativement les objectifs fixés, 20% des garçons et 5,2% des filles physiquement aptes doivent se porter candidats. Cet objectif est-il réalisable ?

Les questionnaires administrés à 1 550 000 jeunes (dont 200 000 filles) par la direction central du service national à l'issue des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) qui se déroulent depuis 1999 indiquent que 15 à 20 % expriment un « intérêt pour la défense »<sup>48</sup>. Cet intérêt peut se traduire de différentes façons, par exemple par des actions dans la réserve, mais il est peu probable qu'il se concrétise pour l'ensemble par une candidature à l'engagement. L'expérience accumulée par les services de recrutement chiffre à 12% l'ensemble d'une classe d'âge physiquement apte susceptible de retirer un dossier d'engagement, tous niveaux confondus. Ce chiffre est loin des 20% de candidats de sexe masculin souhaités, en revanche il est bien au dessus du chiffre de 5% de femmes attendus. On peut en conclure que si quantitativement le recrutement pourra être assuré, il ne le sera qualitativement qu'en augmentant le nombre de femmes dans l'armée française. Rien ne s'y opposant sur le plan législatif, il est plus que probable qu'à l'instar des autres armées professionnelles le pourcentage de femmes sous les drapeaux va augmenter régulièrement dans les années à venir.

---

<sup>48</sup> Chiffres fournis par le général de division Vincent, directeur central du service national, le 8 mars 2001 à l'occasion d'une conférence prononcée au CID .

### II.2.2.2 La mise en perspective avec les flux de sortie du système éducatif

La seconde méthode pour évaluer la ressource consiste à mettre les flux de recrutement en perspective avec les flux de sortie du système éducatif, selon le niveau de formation et le plus haut diplôme obtenu. C'est celle qui est privilégiée par M. Jacques Thouvenin, sous-directeur de la fonction militaire au ministère de la défense, qui l'a notamment exposée le 29 juin 1999 à l'occasion du premier séminaire du Conseil Economique de la défense intitulé : « La Défense et l'Emploi ».

L'analyse ne porte que sur la ressource masculine, ce qui semble logique au vu de ce que nous avons observé précédemment. Le tableau suivant, que nous reproduisons pour clarifier le propos, est à la base de la démonstration. Il présente, par niveau de formation, la ressource masculine théorique disponible pour les armées après avoir déduit le taux d'inaptitude médicale :

Niveau de formation	Total de la ressource théorique disponible (aptes 90%)	Catégories de militaires concernés
Non qualifiés	26 100	MDR, volontaires
CAP/BEP	74 700	MDR, volontaires
Baccalauréat	95 400	Volontaires, sous-officiers
Enseignement supérieur court	56 700	Volontaires, sous-officiers, officiers
Enseignement supérieur long	72 000	Officiers
Total	324 900	

M. Thouvenin ne retenait à l'époque (1999) qu'un taux de féminisation au recrutement de 10%. Comme il a été dit supra, nous retenons aujourd'hui une valeur de 20%, partant de la, notre analyse diffère de la sienne.

Sachant que l'on doit recruter annuellement 800 officiers, 3760 sous-officiers, 11 200 engagés et 6 700 volontaires de sexe masculin, et connaissant les niveaux de formation correspondant à ces besoins, il est possible de dégager les pourcentages annuels de prélèvements sur la ressource suivants :

- 0,62% pour les officiers, avec un volume de candidatures égal à 6,22% (10 candidats par poste)
- 2,47% pour les sous-officiers, avec un volume de candidatures égal à 12,36% (5 candidats par poste)
- 11,1 % pour les engagés militaires du rang, avec un volume de candidatures égal à 33,3% (3 candidats pour un poste)
- 2,2 % pour les volontaires, avec un volume de candidatures égal à 4,4% (2 candidats pour un poste)

Dans ces conditions, il existe à priori peu de difficultés pour les armées à pourvoir leurs besoins en officiers de sexe masculin, mais déjà plus pour les sous-officiers.

En revanche, la ponction en ce qui concerne les militaires du rang engagés est particulièrement élevée et ne permet plus aucune sélectivité des candidats puisqu'il faut engager 11,1% de la ressource alors que l'on estime que seulement 12% envisage de se porter candidat.

S'agissant des volontaires, le prélèvement semble relativement faible, mais nous n'avons pas le recul nécessaire pour nous prononcer sur ce recrutement qui débute.

Pour conclure sur cette méthode d'appréciation mettant en perspective les besoins avec les flux de sortie du système scolaire, nous pensons qu'elle est assez représentative en ce qui concerne les officiers et dans une moindre mesure pour les sous-officiers. Elle met en relief le fort prélèvement qui sera effectué sur les niveaux les plus faibles, et va en conséquence dans le sens d'une augmentation du taux de féminisation. Elle présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte ceux qui sont déjà sortis du système scolaire et qui pourraient alimenter la ressource des engagés.

### II.2.2.3 Un nouvel élément d'appréciation : les statistiques de l'observatoire social de la défense (OSD) sur le vivier de recrutement non officier des armées

Depuis 1984, au sein de la direction de la fonction militaire et du personnel civil (DFP), l'observatoire social de la Défense (OSD) réalise et diffuse des études statistiques et des enquêtes sociologiques permettant aux armées et services d'instituer un suivi permanent des caractéristiques socio-démographiques des populations militaires et civils, et de connaître les aspirations et motivations de ces personnels.

L'OSD a publié en décembre 2000 les résultats d'une étude quantitative, menée sous la direction de Jean-François Léger<sup>49</sup>, afin d'estimer le nombre annuel de jeunes gens (hommes et femmes) de nationalité française susceptibles de s'engager prochainement dans les armées et la gendarmerie nationale comme militaires du rang ou sous-officiers. Cette enquête est la première menée par l'OSD auprès de la population civile. Elle a été menée avec le concours de l'IFOP.

La population concernée est celle des jeunes de 18 à 23 ans, de nationalité française et dont le diplôme le plus élevé est inférieur ou égal à bac +2. Ils représentent, au niveau national, un vivier de 3 050 000 jeunes, compte autant de garçons que de filles, 54% d'entre eux sont encore scolarisés alors que 46% sont déjà inscrits sur le marché du travail et les titulaires d'un diplôme au moins égal au baccalauréat sont minoritaires par rapport à ceux qui ne l'ont pas (respectivement 38% et 62%).

Issue de l'exploitation d'un échantillon de 1381 personnes<sup>50</sup>, ce sondage fait notamment apparaître que les jeunes ont à 80% une bonne image des armées, mais qu'une minorité (37%) est attirée par le milieu militaire. L'attraction est plus forte (43%) chez les garçons que chez les filles (30%). Il s'avère que si la plupart des jeunes (68%) savent que les armées recrutent, ils ignorent souvent le contenu des offres. Ils ne sont que 37% à savoir que les armées proposent des contrats dont la durée varie de 1 à 8 ans selon l'armée et le type d'engagement, et le niveau de rémunération n'est connu que de 1 jeune sur 5.

Une fois informés sur l'offre, la plupart des jeunes estiment que les contrats proposés sont intéressants. Cet intérêt n'est cependant pas toujours suffisant pour les encourager à faire des métiers militaires une orientation professionnelle privilégiée. Ils ne sont que 4%, soit tout de même 120 000 dont plus des deux tiers sont des garçons, à déclarer qu'ils envisagent déjà de signer un contrat avec les armées. Les autres sont plus mesurés. Ainsi, en plus des 4% précités :

---

<sup>49</sup> « Le vivier de recrutement non officier des armées, données statistiques », OSD, décembre 2000

<sup>50</sup> Les répartitions de cet échantillon par sexe, âge, niveau scolaire, situation d'activité et région de résidence correspondent à celles issues de l'enquête Emploi de l'INSEE de janvier 1999. La méthode retenue est celle des quotas.

- 29% (soit 880 000 jeunes) estiment qu'ils pourraient signer un contrat selon ce qu'on leur propose. Pour ces jeunes, les métiers militaires sont des emplois comme les autres qui sont mis en concurrence avec ceux offerts par le monde civil ;
- 36% (soit 1 100 000 jeunes) n'envisagent les métiers militaires que comme un choix par défaut, dans le cas où ils ne trouveraient pas de travail dans le monde civil ;
- enfin, 31% (soit 950 000 jeunes) excluent totalement la possibilité de s'engager.

Le vivier du recrutement des armées, qui regroupe les jeunes envisagent de s'engager ou qui pourraient le faire selon ce qu'on leur propose, comprend donc 1 million de personnes réparties sur 6 classes d'âge de 18 à 23 ans.

Considérant que pour les quinze années à venir, la démographie des classes d'âge 18-23 ans est stable et prenant l'hypothèse d'un recrutement annuel de 30 000 personnes, réparti uniformément sur les 6 classes d'âge, soit un prélèvement annuel de 5 000 personnes par classe, Jean-François Léger démontre par le biais du tableau à décalage reproduit ci dessous, que si l'an 1 du recrutement est l'année 2000, le vivier annuel se stabilise autour de 825 000 à partir de l'an 6 du recrutement soit 2005 (la valeur initiale du vivier étant fixé à 900 000 au lieu de 1 000 000 pour simplifier le calcul) :

Années	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7
Age	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
18 ans	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
19 ans	150 000	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000
20 ans	150 000	145 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
21 ans	150 000	145 000	140 000	135 000	135 000	135 000	135 000
22 ans	150 000	145 000	140 000	135 000	130 000	130 000	130 000
23 ans	150 000	145 000	140 000	135 000	130 000	125 000	125 000
Total	900 000	875 000	855 000	840 000	830 000	825 000	825 000

(Les flèches noires montrent les prélèvements annuels successifs de 5 000 personnes effectués sur ceux qui avaient 18 ans en l'an 2000. Les flèches grises montrent les prélèvements effectués sur les années successives. Chaque année 150 000 jeunes relativement bien disposés envers les armées apparaissent.)

Dans ces conditions, le vivier annuel dans lequel on peut espérer recruter 30 000 militaires s'élèverait au moins à 825 000 jeunes, dans la mesure où les flux sont stables et les hypothèses de départ vérifiées. Il suffit que parmi ces 825 000 jeunes, présumés non rétifs à un engagement 80 000 candidatures se concrétisent pour réaliser l'objectif annuel de 26 700 engagés.

Cette démonstration est revigorante, mais les nombreuses hypothèses de départ, nous incitent à entreprendre un autre calcul, cette fois à partir des 120 000 jeunes supposés décidés à s'engager. En reprenant la même démonstration et les mêmes hypothèses que Jean-François Léger, il apparaît qu'au bout de la 6<sup>e</sup> année le vivier annuel se stabilise à 45 000 :

Années	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7
Age	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
18 ans	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
19 ans	20 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
20 ans	20 000	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
21 ans	20 000	15 000	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000
22 ans	20 000	15 000	10 000	5 000	0	0	0
23 ans	20 000	15 000	10 000	5 000	0	-5 000	-5 000
Total	120 000	95 000	75 000	60 000	50 000	45 000	45 000

Ces 45 000 garçons et filles constituent alors le socle des candidatures « sûres » qui se répartiront à partir de l'an 6 sur les tranches 18-21 ans qui sont celles dans lesquelles les armées recrutent effectivement la majorité de leur personnel. L'action des services de recrutement devra rester soutenue pour en recueillir 45 000 autres auprès des 800 000 autres jeunes, présumés réceptifs sous réserve de la concurrence.

Par ailleurs, les résultats du sondage effectué indiquent que le vivier de recrutement est inégalement réparti entre les armées et les métiers. Les jeunes appréhendent l'offre des métiers militaires de façon sélective : toutes les armées ne les intéressent pas, de même qu'ils ne sont pas prêts à exercer n'importe quel type d'emploi. ainsi seulement 22% n'ont pas de préférence en matière d'armée. S'ils devaient s'engager, les autres

préfèreraient le faire dans l'armée de terre (28%), 21% choisiraient plutôt la gendarmerie, 18% l'armée de l'air, tandis que 11% seulement s'orienteraient de manière préférentielle vers la marine. Cette hiérarchie des préférences est la même chez les garçons et les filles.

En revanche, le choix du type d'emploi varie considérablement selon le sexe. Ainsi près de 70% des hommes s'orienteraient vers les spécialités militaires (34%) et les emplois techniques (32%) alors que ces deux domaines d'activité ne retiennent que 13% des femmes. Celles-ci privilégient largement les emplois administratifs (38%) et le domaine de la santé (29%), deux secteurs d'activité qui intéressent seulement 11% des garçons.

Enfin, en ce qui concerne le type de contrat, les jeunes préfèrent de manière unanime des contrats de plus d'un an. Seulement 11% des jeunes ouverts aux métiers militaires opéreraient pour un contrat d'un an en qualité de volontaires du service national, ce qui risque de poser problèmes à la gendarmerie nationale qui a fait le choix d'admettre 16 000 gendarmes adjoints dans ses rangs. Ceux qui préféreraient un contrat de plus d'un an se partagent surtout entre les contrats de trois ans (37%) et de huit ans (34%). On peut noter que les jeunes déjà confrontés au marché de l'emploi sont plus nombreux à préférer les contrats de huit ans.

#### II.2.2.4 Conclusion sur l'adéquation de la ressource aux besoins

Il nous apparaît que la ressource existe, au moins quantitativement, toutefois, quel que soit l'angle d'analyse envisagé, il faudra d'une part l'attirer et d'autre part ne pas la décevoir. L'analyse empirique par classe d'âge nous semble la plus réaliste. L'analyse des flux de sorties du système éducatif qui exclue d'emblée tous les jeunes déjà sur le marché du travail nous apparaît trop restrictive et le sondage de l'OSD sur le vivier de recrutement du personnel nous conforte dans le fait qu'un effort soutenu devra être consenti en faveur des services de recrutement pour conforter le vivier préexistant et garantir la qualité du recrutement. Dans tous les cas de figures, l'augmentation du taux de féminisation semble indispensable.

En tout état de cause, il manque à ce panorama une analyse par métiers. En effet, hormis en ce qui concerne les militaires du rang sans perspective de carrière au delà de huit ans, les armées cherchent à recruter du personnel préalablement formés dans les techniques industrielles mises en œuvre par le secteur secondaire.

C'est dans ce domaine que la concurrence avec le secteur privé est la plus vive car la jeunesse française délaisse le col bleu au profit du col blanc. Confrontée à cette pénurie dès le début des années 1990, la marine a alors ouvert, en partenariat et au sein de l'éducation nationale, des classes de formation complémentaires post-BEP, option mécanique et électricité, afin de garantir le socle de son recrutement dans ces spécialités. Ces classes regroupent aujourd'hui 450 élèves par an. Au terme de leur scolarité un engagement de huit ans leur est proposé. Cet exemple montre qu'une politique de recrutement imaginative permet d'atténuer les difficultés conjoncturelles, toutefois, les conditions avantageuses consentis aux jeunes qui rejoignent cette filière témoignent de la tension du marché de l'emploi dans ces métiers.

### II.3 La professionnalisation se déroule correctement, malgré quelques inquiétudes

Le processus de professionnalisation des armées françaises est suivi de près par le ministre de la défense : un tableau de bord mensuel a été établi à son intention. Ce document présente 5 indicateurs majeurs qui sont dans l'ordre : le recrutement des engagés, l'adaptation des effectifs de cadres, la réalisation des effectifs de civils, la décroissance du service militaire et la montée en puissance du volontariat.

A la date du 1<sup>er</sup> novembre 2000, tous les indicateurs globaux étaient au « vert », sauf celui de la réalisation des effectifs de civils.

S'agissant du recrutement des engagés qui nous intéresse particulièrement, l'indicateur synthétise de façon concise et précise les objectifs, les facteurs déterminants et les risques. Ils résument parfaitement la problématique et nous les déclineront littéralement:

- Objectifs : réaliser les objectifs définis pour chaque armée dans la loi de programmation (doublement du nombre d'engagés) et pourvoir aux emplois en disposant d'une ressource satisfaisant aux critères qualitatifs.
- Facteurs déterminants : attirer vers les armées près de 12% d'une classe d'âge de jeunes hommes aptes physiquement et intellectuellement à l'engagement tout en veillant à réaliser un taux de féminisation conforme avec les contraintes opérationnelles ; améliorer le niveau de conservation des engagés en suivant tout particulièrement les ruptures de lien, du fait de l'engagé, dans les six premiers mois de service.

- Risques : insuffisante attractivité des contrats d'engagement ; désintérêt ou manque d'information, de la jeunesse pour le métier des armes ; manque d'efficacité de l'outil destiné au recrutement ; manque de succès des actions de reconversion (armées mauvais employeur).

En ce qui concerne les cadres, l'attractivité du pécule (prime au départ) a favorisé la déflation des effectifs sans qu'il y eu besoin de recourir à des mesures coercitives, et à la date du 1<sup>er</sup> novembre, tant en ce qui concerne les officiers que les sous-officiers, les effectifs réalisés sont en dessous des effectifs autorisés. Il convient toutefois de rester vigilant car si la courbe d'inertie se confirmait un déficit de cadres apparaîtrait.

La situation du service de santé des armées vient ternir ce tableau car les effectifs réalisés des médecins de carrière (2265) sont très inférieurs aux effectifs budgétaires 2000 (2429). Ce déficit traduit des difficultés de recrutement durables, compte tenu du peu d'échos que rencontrent les propositions du service de santé au sein de la population médicale française. Touché de plein fouet par la disparition des médecins aspirants du contingent, le service a cherché à les remplacer partiellement en proposant des contrats à des médecins civils. Le nombre de candidatures recueillis n'a pas permis d'honorer les besoins, la raison invoquée est une attractivité insuffisante par rapport à un marché civil où le numerus clausus a joué à plein.

Un autre bémol doit être mis en ce qui concerne le recrutement des officiers des trois armées. En effet, le nombre de candidatures pour les concours des grandes écoles militaires chute depuis deux ans. Toutes les écoles sont concernées. L'école de l'Air est passé de 1348 inscrits en 1998 à 827 en 2000, Saint-Cyr (option scientifique) de 1245 à 1015 et l'Ecole Navale de 1513 à 1098. Le nombre de candidats ayant composé est encore plus faible. L'une des explications avancées pour expliquer cette perte générale de candidatures est que les effectifs des classes préparatoires scientifiques qui en constituent le vivier ont perdu plus de 1100 élèves en deux ans<sup>51</sup>. Il convient de rester vigilant car nous avons vu que tout au long du siècle du XX<sup>e</sup> siècle une mauvaise qualité du recrutement officier allait de pair avec un désintérêt des français pour leurs armées.

---

<sup>51</sup> En 1998, les effectifs des classes préparatoires (MP, PC, PSI) étaient de 14 890 élèves, ils étaient 13772 en 2000.

S'agissant de la réussite de la professionnalisation, 2001 constitue une année cruciale car le plan de recrutement, récemment revu à la hausse, est particulièrement ambitieux. Le ministère va recruter 40 000 militaires, officiers compris soit 19 000 pour l'armée de terre, 4 100 pour l'armée de l'air, 5 900 pour la marine et 11 600 pour la gendarmerie (dont 8 000 volontaires). Si l'objectif est atteint, c'est à dire si les effectifs autorisés sont réalisés et que les flux de personnel sont conformes aux prévisions, alors les niveaux annuels de recrutement pourront décroître à partir de 2002 et rejoindre les prévisions annuelles déjà élevées de 26 700. Sinon, il faudra courir après les effectifs, avec tous les risques de dégradation qualitative que cela implique.

Les différentes analyses que nous avons présentées supra nous incite à la prudence, car la ressource démographique n'est pas extensible.

Nous concluons cette seconde partie en citant le vice-amiral d'escadre Alain Béreau, directeur du personnel militaire de la marine, qui vient de s'exprimer récemment sur le sujet : « cet objectif de recrutement intervient dans un contexte plus délicat : conditions économiques marquées par une forte reprise du marché de l'emploi dont il faut bien sûr se réjouir au plan national, besoins plus importants des armées en raison de la professionnalisation, dont on sait, par ailleurs, qu'elle aura tendance à distendre les liens Armée-Nation, ce qui n'est pas favorable au recrutement.

Dans le même temps, la société évolue profondément : vieillissement de la population, travail des femmes, réduction du temps de travail, individualisme plus marqué, montée du juridisme... »<sup>52</sup>.

---

<sup>52</sup> DPMM Info n°7, janvier 2001, (revue de la direction du personnel militaire de la marine).

## Conclusion

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, l'histoire nous montre que le volume des armées a été en partie liée à la capacité démographique de notre pays. L'appel sous les drapeaux des conscrits, pour des durées plus ou moins longues en fonction des menaces extérieures et de la taille des classes d'âge, a permis de satisfaire les besoins de la défense. Aujourd'hui, une nouvelle armée, professionnelle, achève de se constituer.

Afin d'attirer le nombre de candidats qui lui permettra d'être performante, l'armée cherche à rapprocher la vie militaire de la vie civile en gommant toutes les aspérités du métier qui ne sont pas directement liées à des contraintes opérationnelles et à assurer la reconversion de ceux qui auront servis dans ses rangs. Par ailleurs, elle s'ouvre de plus en plus à la population féminine.

Les différentes analyses présentées dans ce mémoire nous confirment dans l'idée que toutes ces évolutions sont nécessaires pour être concurrentiel dans un marché de l'emploi en pleine reprise. Une politique de communication en expansion est en outre mise en œuvre pour soutenir l'action des recruteurs de terrain.

Mais, toutes ces mesures seront à terme sans effet s'il n'existe pas dans le pays un lien fort et légitime entre l'armée et la nation. On a pu observer à l'occasion de la guerre d'Indochine l'effet dévastateur d'une scission entre les forces armées et le reste de la population. En effet, l'opinion publique était tellement défavorable à cette guerre et à ceux qui servaient au sein du corps expéditionnaire, que d'une part les blessés rapatriés en métropole étaient débarqués de nuit pour leur éviter la vindicte populaire et que d'autre part certaines armes destinées au corps expéditionnaire étaient sabotées par les ouvriers des usines d'armement. En outre, ceux qui s'engageaient étaient pointés du doigt.

Pour éviter que de tels comportements ne se reproduisent, il importe aussi de préserver le lien Armée-Nation par delà le service national et de propager au sein du pays un esprit de nature à favoriser sa défense et à soutenir le cas échéant l'action de ses forces armées.

## Table des matières

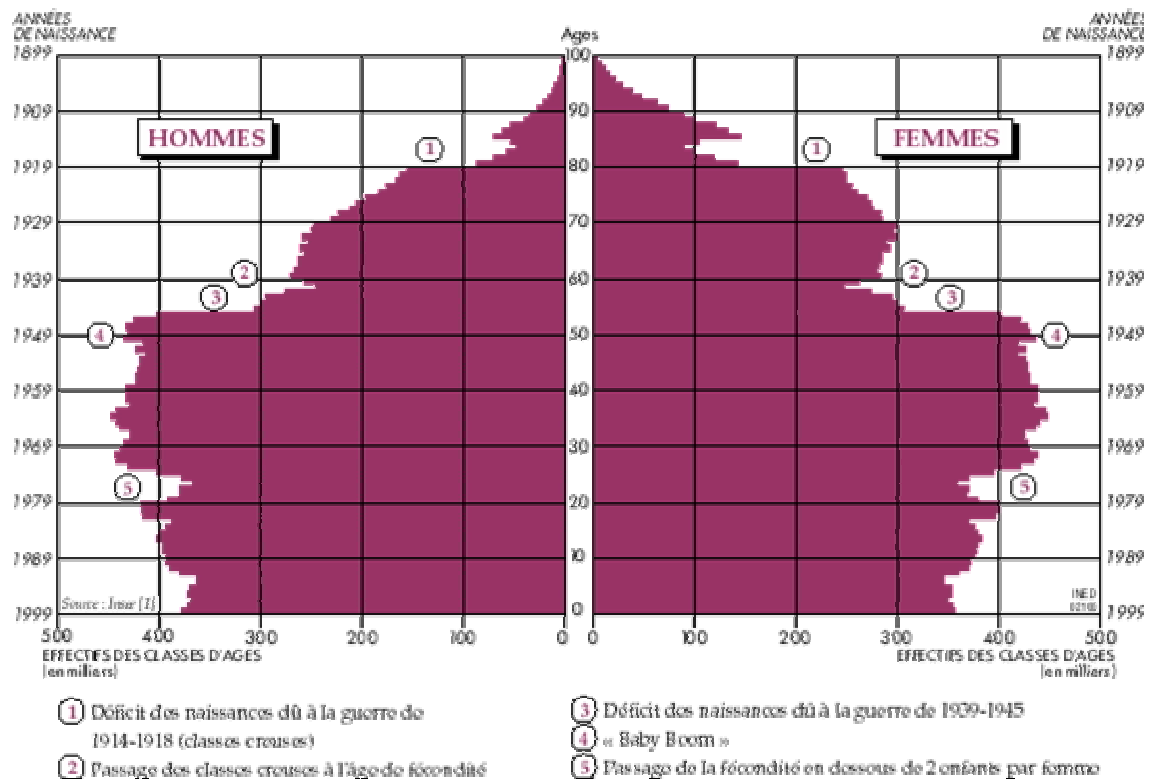
INTRODUCTION .....	3
I. L' ARMEE, LA CONSCRIPTION, LA DEMOGRAPHIE ET LES GUERRES DE 1905 A 1997 .....	5
I.1 LES LOIS DE CONSCRIPTION DE 1905 ET 1913.....	5
I.1.1 La loi du 21 mars 1905 .....	5
I.1.2 La loi du 7 août 1913 .....	5
I.2 LA PREMIERE GUERRE MONDIALE .....	7
I.3 L'ENTRE DEUX GUERRES.....	8
I.4 LA SECONDE GUERRE MONDIALE .....	11
I.4.1 La mobilisation.....	11
I.4.2 La campagne de France.....	12
I.4.3 L'armée d'armistice.....	13
I.5 L'APRES GUERRE.....	14
I.5.1 Le bilan démographique de la guerre .....	14
I.5.2 L'armée française au lendemain de la capitulation de l'Allemagne.....	14
I.6 LE CORPS EXPEDITIONNAIRE FRANÇAIS EN EXTREME ORIENT .....	16
I.7 LA GUERRE D'ALGERIE.....	17
I.8 L' ARMEE DE LA GUERRE FROIDE.....	18
I.8.1 La déflation des effectifs des années soixante.....	18
I.8.2 La vague d'antimilitarisme des années 70 et ses conséquences.....	20
I.8.3 La guerre du Golfe et ses enseignements.....	21
I.9 LA SUSPENSION DE L' APPEL SOUS LES DRAPEAUX.....	23
II. VERS L' ARMEE PROFESSIONNELLE .....	25
II.1 LES PROBLEMES CLASSIQUES D'UNE ARMEE DE METIER .....	25
II.1.1 L'équation du recrutement selon les américains.....	27
II.1.2 Aperçu des constatations faites par les armées professionnalisées de longue date et commentaires relatifs aux évolutions récentes dans les armées françaises .....	27
II.2 ETAT DES BESOINS ET DE LA RESSOURCE EN FRANCE.....	32
II.2.1 Des besoins qui augmentent considérablement en ce qui concerne les militaires du rang.....	32
II.2.2 L'adéquation de la ressource aux besoins.....	34
II.3 LA PROFESSIONNALISATION SE DEROULE CORRECTEMENT, MALGRE QUELQUES INQUIETUDES .....	41
CONCLUSION .....	44
ANNEXE 1 : PYRAMIDE DES AGES EN FRANCE.....	46
ANNEXE 2 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L' ARMEE DE TERRE, DE LA MARINE NATIONALE ET DE L' ARMEE DE L' AIR AU FIL DU SIECLE (COURBE LISSEE) .....	47
ANNEXE 3 : DUREE DU SERVICE NATIONAL EN MOIS .....	48
ANNEXE 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE DE 1962 A 1999 .....	49
BIBLIOGRAPHIE .....	50

## Annexe 1 : Pyramide des ages en France

(source INED)

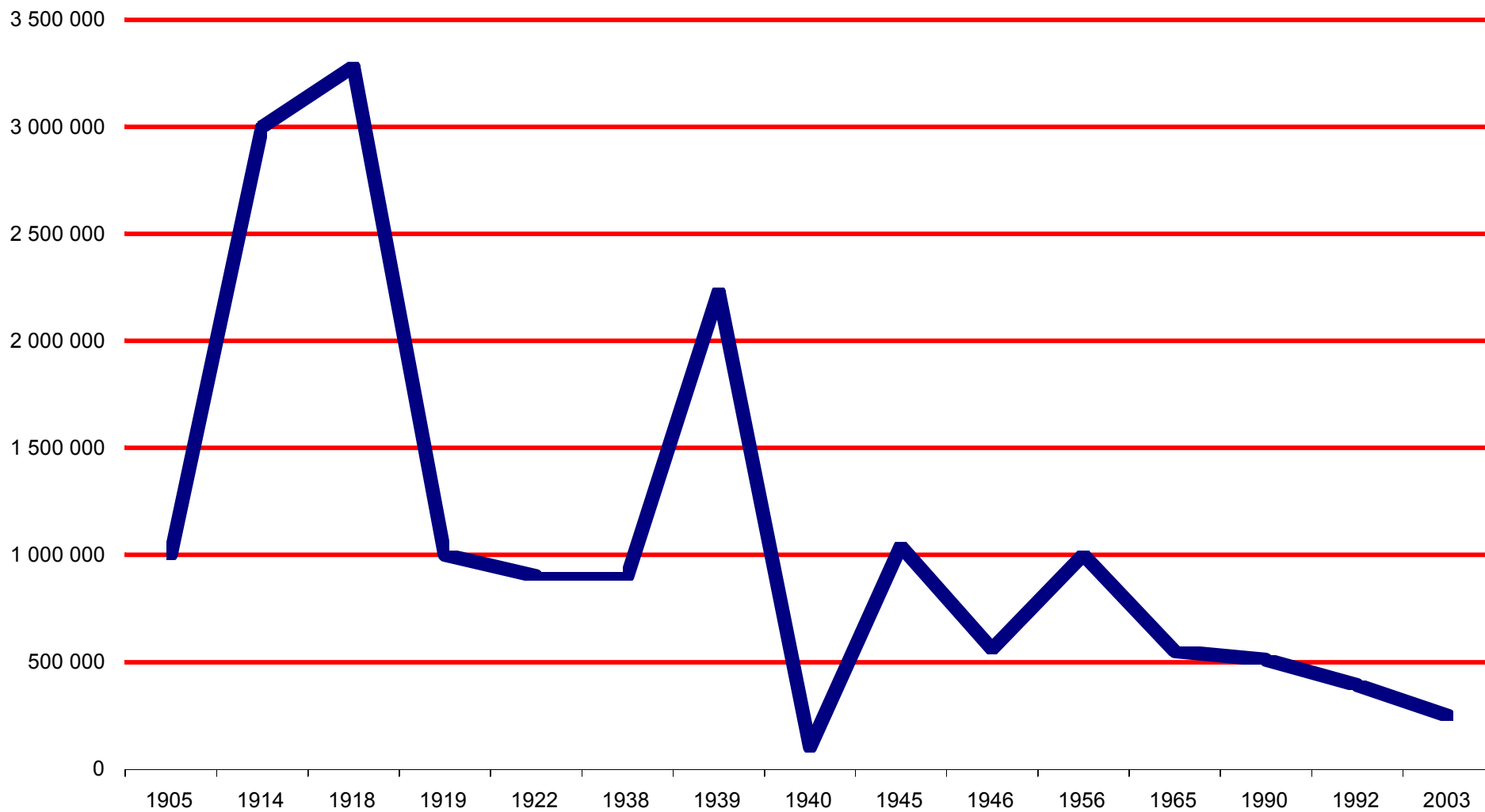
### POPULATION DE LA FRANCE

ÉVALUATION PROVISOIRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2000



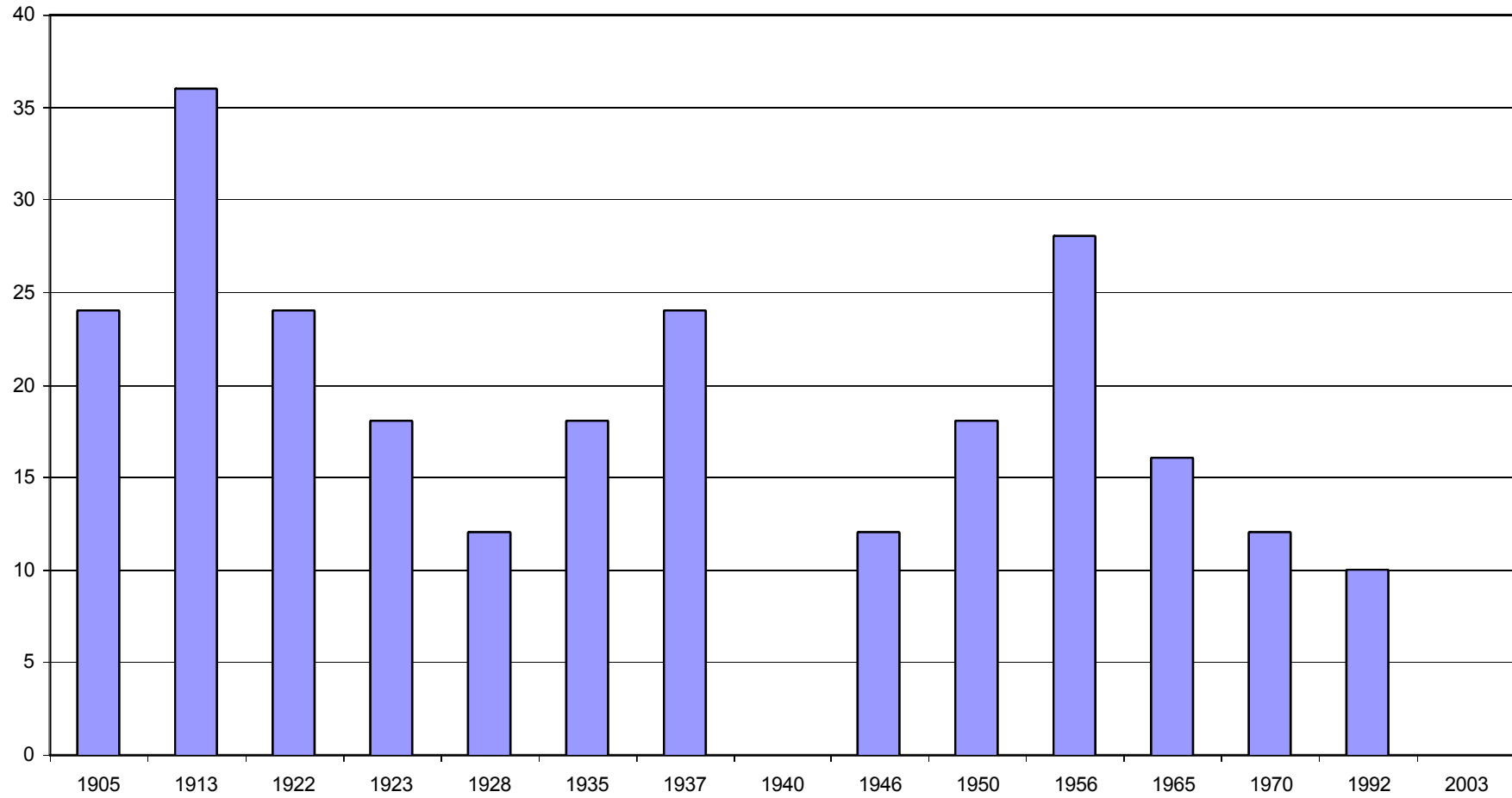
Annexe 2 : Evolution des effectifs de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air au fil du siècle (courbe lissée)

### Effectifs Terre/Mer/Air



Annexe 3 : Durée du service national en mois

Durée du service militaire en mois



Annexe 4 : Evolution de la population active de 1962 à 1999

Source : recensement de la population INSEE, chiffres en milliers

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Population active	19 830	20 640	22 042	23 805	25 287	26 542
Actifs occupés	19 055	19 962	20 944	21 472	22 270	23 055
Militaires du contingent	579	242	267	254	232	85
Chômeurs	196	436	831	2 079	2 785	3 402

- La population active inclut les militaires du contingent

## Bibliographie

### OUVRAGES :

- MONTAGNON Pierre, Histoire de l'armée française des milices royales à l'armée de métier, Edition Pygmalion, Octobre 1997
- DUVAL Eugène-Jean, Regards sur la conscription 1790-1997, collection perspectives stratégiques, Fondation pour les études de défense, 4<sup>o</sup> trimestre 1997
- MASSON Philippe, Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours, Edition Perrin, février 1999
- DUPAQUIER Jérôme (dir), Histoire de la population française de 1914 à nos jours, Presses Universitaire de France, décembre 1988
- BODIN Jérôme, Les officiers français grandeurs et misères 1936-1991, Edition Perrin, mars 1992
- HEISBOURG Français, Les volontaires de l'an 2000, Edition Balland, 1995
- BONIFACE Pascal, Enquête sur 300 000 soldats méconnus, Edition n<sup>o</sup>1, octobre 1990

### REVUES

- OBJECTIF DEFENSE n<sup>o</sup>100, février 2001, revue d'information des cadres de la Défense, « l'Enjeu de la reconversion
- DPMM INFO n<sup>o</sup>7, janvier 2001, revue de la direction du personnel militaire de la Marine
- INSEE PREMIERE n<sup>o</sup> 749, novembre 2000, recensement de la population 1999

### PUBLICATIONS

- Publications du Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense (C2SD)
  - Recrutement et reconversion, bilan et synthèse du programme de recherche du C2SD sur « la gestion des flux de personnels dans l'armée professionnelle, actes de la journée du 9 avril 1999. Septembre 1999
  - Les jeunes, l'armée et la nation, Olivier Galland – Jean-Vincent Pfirsch, novembre 1998
- Publications de l'Observatoire Social de la Défense (OSD)
  - Enquête sur le vivier de recrutement, orientations méthodologiques et principaux résultats, mai 1999
  - Le vivier de recrutement non officier des armées, données statistiques, décembre 2000
- Publications du Conseil Economique de Défense (CED)
  - Les cahiers du séminaire, les nouveaux défis économiques de la défense, (1) la Défense et l'Emploi, séminaire du 29 juin 1999 au conseil économique et social

## RAPPORTS PARLEMENTAIRES

- Assemblée Nationale
  - Rapport d'information n° 1384 déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées sur les relations entre la nation et son armée, enregistré le 10 février 1999 et présenté par M. Bernard Grasset, député
  - Rapport d'information n° 2490 déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées sur les actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et son Armée, enregistré le 22 juin 2000 et présenté par MM. Bernard Grasset et Charles Cova, députés.
- Sénat
  - Rapport d'information n°457 fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur les personnels de l'armée de terre face à la professionnalisation : bilan d'étape, annexé au procès-verbal de la séance du 23 juin 1999 et présenté par M. Serge Vinçon, sénateur.

## SITES INTERNET

- L'INSEE : <http://www.insee.fr>
- L'INED : <http://www.ined.fr>
- La DARES (service statistique du ministère du travail):  
[http://www.travail.gouv.fr/etudes/etudes\\_f.html](http://www.travail.gouv.fr/etudes/etudes_f.html)
- L'Institut de Stratégie Comparée (ISC) : [www.stratisc.org](http://www.stratisc.org)
- Le Ministère de la Défense : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)
- L'assemblée nationale : [www.assemblee.nationale.fr](http://www.assemblee.nationale.fr)
- Le sénat : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)